

Flash-info

Octobre 2015 | Volume 16, numéro 3

Dans les entreprises privées de 200 employés et plus, environ 30% des employés réguliers à temps plein travaillent chez le même employeur depuis 15 ans et plus

par Nathalie Mongeau

Cet article s'intéresse à la durée de l'emploi estimée dans les entreprises québécoises de 200 employés et plus du secteur privé. La proportion d'employés ainsi que la durée moyenne sont présentées selon différentes modalités de durée d'emploi. Ces résultats sont analysés selon les variables suivantes : la syndicalisation de l'employé, la taille de l'entreprise, le genre de l'employé, le domaine d'activité de l'emploi et le groupe de compétence. L'analyse porte sur les employés réguliers à temps plein.

Les données utilisées sont celles de l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG) qui vise les entreprises de 200 employés et plus des différents secteurs du marché du travail. Dans le cadre de l'ERG, l'Institut collige des données sur la rémunération relatives aux professions telles que définies dans la *Classification nationale des professions* (CNP) 2011¹. L'enquête

a pour objectif de diffuser des résultats sur les salaires et la rémunération globale au Québec et également de comparer la rémunération globale des employés de l'administration québécoise avec celle des autres salariés québécois. Par ailleurs, plusieurs renseignements autres que ceux portant sur la rémunération sont recueillis, par exemple le genre et le statut de syndicalisation des employés de même que la durée de l'emploi. Ces données permettent d'examiner les résultats de la rémunération selon différentes variables, mais peuvent aussi faire l'objet d'une étude spécifique.

Les données sur la durée de l'emploi sont manquantes pour les administrations québécoise et fédérale et, dans d'autres secteurs, les taux de non-réponse partielle sont jugés trop élevés. Par exemple, le taux de non-réponse partielle est de 10% dans les administrations municipales, ce qui est

élevé et présente des risques de biais dans les estimations. Par conséquent, les résultats ayant trait à la durée de l'emploi présentés dans cet article le sont uniquement pour le secteur privé. Dans ce secteur, le taux de non-réponse partielle pour cette variable est de 3,8%, ce qui est acceptable. À moins d'indication contraire, le taux de non-réponse partielle est inférieur à 5% pour les différentes ventilations présentées. Enfin, les données manquantes ont été imputées.

La durée de l'emploi se définit comme la période continue au cours de laquelle un employé est au service d'un même employeur, que cet employé ait changé ou non d'emploi au sein de l'organisation. Cet indicateur se distingue de l'expérience sur le marché du travail qui considère toutes les expériences de travail d'un employé. L'analyse est réalisée selon trois modalités de durée (de 0 à 3 ans, de 4 à 14 ans et de 15 ans et plus). Soulignons que les résultats sont également présentés selon cinq modalités pour l'ensemble des employés (de 0 à 3 ans, de 4 à 8 ans, de 9 à 14 ans, de 15 à 19 ans et de 20 ans et plus).

Également dans ce numéro :

Les principales professions féminines et masculines au Québec en 2010..... 6

1. Voir le lien du site officiel de la CNP 2011 : <http://www5.hrsdc.gc.ca/noc/Francais/CNP/2011/Bienvenue.aspx>.

La répartition des employés réguliers à temps plein et la durée moyenne de l'emploi, selon les modalités de durée de l'emploi

Le tableau 1 présente l'effectif régulier à temps plein ainsi que la durée moyenne de l'emploi selon les modalités de durée considérées.

En 2014, les entreprises privées de 200 employés et plus du Québec comptent environ 514 840 employés réguliers à temps plein². Dans l'ensemble, la durée moyenne de l'emploi est estimée à 10,8 ans.

La proportion d'employés réguliers à temps plein au service du même employeur depuis moins de 4 ans (modalité « de 0 à 3 ans ») par rapport à l'ensemble de l'effectif est estimée à 33,8 %, soit près de 173 820 employés réguliers à temps plein. Dans ce groupe, la durée moyenne de l'emploi est de 1,7 an.

La proportion la plus importante se trouve dans la modalité « de 4 à 14 ans » ; en effet, 39,1 % de l'effectif total (environ

201 130 employés réguliers à temps plein) se classe dans cette catégorie. Ces employés travaillent pour le même employeur depuis 8,7 ans en moyenne.

Enfin, 27,2 % de l'effectif est à l'emploi du même employeur depuis 15 ans et plus ; la durée moyenne de l'emploi pour cette modalité est évaluée à 25,1 ans.

Lorsque les cinq modalités sont prises en compte, 19,4 % des employés travaillent depuis 20 ans et plus pour le même employeur, alors que 7,7 % des employés se trouvent dans la modalité « de 15 à 19 ans ». Dans la modalité « 20 ans et plus », la durée moyenne de l'emploi est de 28,2 ans. Les proportions estimées pour les durées « de 4 à 8 ans » et « de 9 à 14 ans » sont respectivement de 21,9 % et 17,2 %.

Le tableau 2 présente l'effectif et la durée moyenne de l'emploi selon les trois modalités de durée, pour les variables suivantes : la syndicalisation de l'employé, la taille de l'entreprise, le genre de l'employé ainsi que le domaine d'activité et le niveau de compétence de l'emploi.

La durée moyenne de l'emploi est plus longue chez les syndiqués que chez les non-syndiqués

En 2014, dans les entreprises de 200 employés et plus du secteur privé, près de 66,1 % des employés réguliers à temps plein sont non syndiqués (340 060 employés), alors que 33,9 % des employés sont syndiqués (174 780 employés). La durée moyenne de l'emploi est plus longue chez les syndiqués (13,2 ans) que chez les non-syndiqués (9,6 ans). Cet écart est significatif sur le plan statistique. Quant à la proportion d'employés travaillant depuis 15 ans et plus chez le même employeur, elle est plus importante chez les syndiqués (36,6 %) que chez les non-syndiqués (22,3 %). Les syndiqués présentent aussi une durée moyenne de l'emploi pour cette modalité plus élevée (26,3 ans contre 24,1 ans chez les non-syndiqués).

En ce qui concerne la modalité de durée « de 4 à 14 ans », la proportion est de 41,4 % pour les employés non syndiqués et de 34,5 % pour les syndiqués. Par ailleurs,

Tableau 1

Proportion de l'effectif et durée moyenne de l'emploi, employés réguliers à temps plein, entreprises privées de 200 employés et plus, Québec, 2014

Modalité de durée	Effectif ¹			Durée de l'emploi	
	n	%	Intervalle de confiance	n	Intervalle de confiance
Ensemble du secteur privé	514 840	100,0		10,8	(10,32;11,27)
Selon trois modalités					
0 à 3 ans	173 820	33,8	(31,72; 35,87)	1,7	(1,65; 1,75)
4 à 14 ans	201 130	39,1	(37,89; 40,26)	8,7	(8,58; 8,80)
15 ans et plus	139 890	27,2	(25,46; 28,95)	25,1	(24,73; 25,51)
Selon cinq modalités					
0 à 3 ans	173 820	33,8	(31,72; 35,87)	1,7	(1,65; 1,75)
4 à 8 ans	112 680	21,9	(21,15; 22,64)	6,2	(6,17; 6,25)
9 à 14 ans	88 450	17,2	(16,32; 18,07)	11,9	(11,76; 11,94)
15 à 19 ans	39 770	7,7	(7,21; 8,27)	17,3	(17,2; 17,38)
20 ans et plus	100 110	19,4	(17,97; 21,01)	28,2	(27,9; 28,55)

1. Le nombre estimé d'employés réguliers à temps plein est arrondi à la dizaine près. Pour cette raison, la somme de l'effectif des modalités peut différer de l'effectif de l'ensemble du secteur privé.

Note : Toutes les estimations présentées ont un coefficient de variation inférieur à 15 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014*.

2. Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus, l'univers estimé de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2014 est d'environ 958 380 employés réguliers à temps plein. Dans ces entreprises, le nombre d'employés, tous statuts confondus, est évalué à 1 243 965. La proportion d'employés réguliers à temps plein par rapport à l'ensemble des employés est donc de près de 77 %. Selon la *Banque de données du Registre des entreprises* (BDRE), les entreprises de 10 à 199 employés regroupent environ 1 598 198 employés. Ainsi, la proportion d'employés travaillant dans les entreprises de 200 employés et plus par rapport à l'ensemble de l'effectif des entreprises de 10 employés et plus est autour de 44 %.

la durée moyenne de l'emploi pour cette modalité est plus longue chez les syndiqués (8,9 ans comparativement à 8,6 ans pour les non-syndiqués). Enfin, 36,3 % des non-syndiqués travaillent depuis moins de 4 ans chez le même employeur, tandis que c'est le cas de 28,9 % des syndiqués. Du côté de la durée moyenne de l'emploi, elle est similaire dans les deux groupes (1,7 an).

La durée moyenne de l'emploi est plus importante dans les entreprises privées de 1 000 employés et plus que dans celles de 200 à 499 employés

Dans les entreprises de 200 à 499 employés, la durée moyenne de l'emploi pour les employés réguliers à temps

plein est évaluée à 9,4 ans, alors qu'elle est d'environ 11,4 ans dans celles de 1 000 employés et plus³. Pour ce qui est de la durée moyenne des entreprises de 500 à 999 employés (10,3 ans), aucune différence significative sur le plan statistique n'est observée avec les deux autres tailles.

Tableau 2

Proportion de l'effectif et durée moyenne de l'emploi selon trois modalités de durée, employés réguliers à temps plein, entreprises privées de 200 employés et plus, Québec, 2014

Secteur	0 à 3 ans		4 à 14 ans		15 ans et plus		Total	
	Effectif (%)	Durée (n)	Effectif (%)	Durée (n)	Effectif (%)	Durée (n)	Effectif (%)	Durée (n)
Ensemble du secteur privé	33,8	1,7	39,1	8,7	27,2	25,1	100,0	10,8
Selon la syndicalisation								
Employés syndiqués	28,9	1,7	34,5	8,9	36,6	26,3	100,0	13,2
Employés non syndiqués	36,3	1,7	41,4	8,6	22,3	24,1	100,0	9,6
Selon la taille de l'entreprise								
Entreprises de 200 à 499 employés	38,2	1,7	38,8	8,7	23,0	23,5	100,0	9,4
Entreprises de 500 à 999 employés ¹	34,3	1,8	41,2	8,7	24,5	24,9	100,0	10,3
Entreprises de 1 000 employés et plus	32,2	1,7	38,4	8,7	29,3	25,5	100,0	11,4
Selon le genre								
Femmes	34,3	1,7	41,0	8,7	24,7	24,5	100,0	10,2
Hommes	33,4	1,7	37,9	8,7	28,8	25,4	100,0	11,2
Selon le domaine d'activité								
Affaires, finance et administration ¹	30,6	1,8	40,7	8,7	28,8	25,2	100,0	11,3
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	35,2	1,8	41,0	8,7	23,8	24,3	100,0	10,0
Secteur de la santé	35,8*	1,7	45,8	8,7	18,4**	24,5	100,0	9,1*
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	30,9	1,9	44,9	8,5	24,2	24,1	100,0	10,2
Arts, culture, sports et loisirs	39,1	1,7	44,7	8,4	16,2*	24,5	100,0	8,4
Vente et services	43,3	1,6	38,8	8,4	17,8	24,0	100,0	8,2
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	27,6	1,7	37,7	8,9	34,7	26,3	100,0	13,0
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	43,8	1,7	31,6	8,4	24,7	24,9	100,0	9,6
Fabrication et services d'utilité publique	26,0	1,6	33,9	9,3	40,0	25,6	100,0	13,8
Selon le niveau de compétence								
Gestion	25,2	1,8	45,4	9,0	29,4	23,8	100,0	11,5
Universitaire ¹	37,4	1,8	42,4	8,5	20,2	24,2	100,0	9,2
Collégiale	32,4	1,8	38,8	8,6	28,8	25,2	100,0	11,2
Secondaire	34,1	1,6	37,4	8,9	28,5	25,5	100,0	11,1
Formation en cours d'emploi	38,9	1,5	32,4	8,5	28,8	26,0	100,0	10,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation à utiliser avec circonspection, fournie à titre indicatif seulement.

1. Pour cette ventilation, le taux de non-réponse partielle de la variable durée est supérieur à 5 % ; il y a donc un risque de biais.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014.*

3. Selon les données de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, en 2014, la durée moyenne de l'emploi pour l'ensemble des employés permanents à temps plein au Québec est de 92,7 mois (7,7 ans). La durée de l'emploi est en moyenne plus faible dans les entreprises de moins de 20 employés ainsi que dans celles comportant entre 20 et 99 employés, soit respectivement 77,3 mois (6,4 ans) et 83,7 mois (7,0 ans). La durée est de 93,7 mois (7,8 ans) dans les entreprises de 100 à 500 employés et de 105,1 mois (8,8 ans) dans celles de plus de 500 employés. Il faut noter que dans le fichier de micro-données à grande diffusion (FMGD), la limite supérieure de la variable « durée d'emploi » est de 240 mois. Ceci a pour effet de faire diminuer les moyennes.

La proportion de l'effectif compris dans la modalité « 15 ans et plus » est plus importante dans les entreprises de grande taille (1 000 employés et plus) que dans celles de 200 à 499 employés ; les proportions sont respectivement de 29,3 % et de 23,0 %. La durée moyenne de l'emploi quant à cette modalité est également plus élevée dans les grandes entreprises (25,5 ans contre 23,5 ans). Dans les entreprises de 200 à 499 employés, 38,2 % des employés travaillent depuis moins de 4 ans chez le même employeur. La différence entre cette proportion et les proportions estimées dans les deux autres tailles n'est cependant pas significative sur le plan statistique.

Chez les employés réguliers à temps plein du secteur privé, les femmes et les hommes ont une durée moyenne de l'emploi similaire

La répartition des employés réguliers à temps plein du secteur privé selon le genre est la suivante : environ 60,9 % sont des hommes (313 780) et 39,1 %, des femmes (201 050).

Chez les employés réguliers à temps plein du secteur privé, la durée moyenne de l'emploi est estimée à 11,2 ans chez les hommes et à 10,2 ans chez les femmes. Sur le plan statistique, cette différence n'est pas significative, les intervalles de confiance se chevauchant. En ce qui concerne la proportion des hommes travaillant depuis 15 ans et plus chez le même employeur (28,8 %), elle est supérieure à celle évaluée chez les femmes (24,7 %). Les durées moyennes de l'emploi pour cette modalité sont respectivement de 25,4 ans et de 24,5 ans. Les deux autres modalités présentent des durées moyennes similaires.

La durée moyenne de l'emploi peut varier selon le domaine d'activité

Dans l'ERG, tous les emplois des entreprises sont classés selon la *Classification nationale des professions* de 2011. La CNP est un système qui permet de classer les emplois par domaine d'activité et niveau de compétence, à l'aide

de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base (voir l'encadré méthodologique à la page 5 pour plus de précisions). Ainsi, des analyses selon ces variables peuvent être menées.

Certains constats sont faits lorsque les domaines d'activité sont pris en compte. Deux domaines se démarquent par une durée moyenne de l'emploi plus longue que la majorité des autres domaines. Il s'agit des domaines « Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés » et « Fabrication et services d'utilité publique » ; les durées moyennes y sont respectivement de 13,0 ans et de 13,8 ans. Dans ces deux domaines, la proportion des employés travaillant depuis 15 ans et plus chez le même employeur est importante (34,7 % et 40,0 % respectivement). La durée moyenne de l'emploi pour cette modalité est également supérieure dans ces deux domaines (26,3 ans et 25,6 ans) à celle évaluée dans presque tous les autres domaines.

À l'opposé, un domaine présente une durée moyenne de l'emploi plus faible. En effet, dans le domaine « Vente et services », la durée moyenne est d'environ 8,2 ans. Dans ce domaine, la proportion d'employés réguliers à temps plein se trouvant dans la modalité « de 0 à 3 ans » est plus élevée (43,3 %) que les proportions estimées dans les autres domaines. Une courte durée moyenne de l'emploi est aussi notée dans le domaine « Arts, culture, sports et loisirs » (8,4 ans). Toutefois, comme l'intervalle de confiance associé à cet estimé est large, la différence avec les autres domaines n'est généralement pas significative sur le plan statistique.

La durée moyenne de l'emploi chez les employés du niveau de compétence universitaire est plus faible que la durée moyenne estimée dans le groupe de gestion et dans les niveaux de compétence collégiale et secondaire

Dans le niveau de compétence universitaire, la durée moyenne de l'emploi est estimée à 9,2 ans, ce qui est inférieur à

la durée moyenne du groupe de gestion et des niveaux de compétence collégiale et secondaire. En fait, 20,2 % des professionnels (compétence universitaire) travaillent chez le même employeur depuis 15 ans et plus ; cette proportion est inférieure à celle estimée dans le groupe de gestion ainsi que dans les autres niveaux de compétence. Enfin, 37,4 % des professionnels sont depuis moins de 4 ans à l'emploi du même employeur, une proportion supérieure à celle évaluée dans le groupe de gestion et le niveau de compétence collégiale.

Deux autres constats sont faits. Premièrement, la proportion des employés travaillant depuis moins de 4 ans chez le même employeur est moindre dans le groupe de gestion (25,2 %) par rapport à celle estimée dans les autres groupes. Deuxièmement, il n'y a pas de différence significative dans les proportions de l'effectif et les durées moyennes de l'emploi pour l'ensemble et selon les modalités de durée lorsque les niveaux de compétence collégiale et secondaire sont considérés.

En conclusion

Dans les entreprises privées de 200 employés et plus du Québec, la durée moyenne de l'emploi est estimée à 10,8 ans. Près de 30 % de l'effectif travaille chez le même employeur depuis 15 ans et plus, 39,1 % des employés se trouvent dans la modalité « de 4 à 14 ans », alors que pour 33,8 % de l'effectif, la durée moyenne de l'emploi se situe entre 0 et 3 ans.

En 2014, la durée moyenne de l'emploi varie peu selon la taille de l'entreprise ou le genre de l'employé. En revanche, l'analyse selon la syndicalisation des employés, le domaine d'activité ou le groupe de compétence de l'emploi mène à des constats différents. En effet, la durée moyenne de l'emploi est plus longue chez les employés syndiqués que chez les non-syndiqués (13,2 ans et 9,6 ans respectivement). La différence provient essentiellement du fait que la proportion de l'effectif pour la modalité « 15 ans et plus » est plus élevée chez les syndiqués. De fait, 36,6 % de l'effectif

syndiqué travaille depuis 15 ans et plus chez le même employeur, alors que cette proportion s'établit à 22,3 % chez les non-syndiqués. La durée moyenne de l'emploi quant à cette modalité est également plus élevée chez les syndiqués. En ce qui concerne le domaine d'activité de l'emploi, la proportion de l'effectif pour la modalité « 15 ans et plus » est plus importante dans deux domaines : « Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés » et « Fabrication et services d'utilité publique ». Enfin, la durée moyenne de l'emploi chez les employés du niveau de compétence universitaire est plus faible (9,2 ans) par

rapport à celle estimée dans le groupe de gestion ainsi que dans les niveaux de compétence collégiale et secondaire. Il faut dire que la proportion des employés du niveau de compétence universitaire travaillant depuis 15 ans et plus chez le même employeur est inférieure à celle estimée dans ces groupes, c'est-à-dire 20,2 % comparativement à 29 % environ.

D'autres analyses portant sur la durée de l'emploi seront possibles à partir des données des prochaines éditions de l'*Enquête sur la rémunération globale*. Par exemple, la durée de l'emploi pourrait être examinée selon les différents

secteurs du marché du travail, notamment le secteur public. Des analyses sous l'angle de la profession pourraient également mener à des constats intéressants. La durée de l'emploi pourrait être prise en compte dans certaines analyses ayant trait à la rémunération. D'autres aspects qu'il serait pertinent d'étudier sont le régime de travail et le lien d'emploi. Qu'en est-il de la durée de l'emploi chez les employés à temps partiel ou chez les employés ayant un statut d'occasionnel, groupes dans lesquels la durée de l'emploi est typiquement plus faible.

Notes méthodologiques

Les données sont tirées de l'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), menée par l'Institut auprès des entreprises de 200 employés et plus. Aux fins de cet article, seuls les employés réguliers à temps plein de ces entreprises sont considérés. L'édition 2014 de cette enquête, qui porte sur la rémunération en vigueur le 1^{er} avril 2014, permet d'étudier la durée de l'emploi dans les entreprises du secteur privé. La durée de l'emploi se définit comme étant la période continue au cours de laquelle un employé est au service du même employeur, que la personne ait changé ou non d'emploi au sein de son organisation. Cet indicateur est calculé par l'Institut à partir de la date d'embauche de l'employé incluse dans le fichier électronique sur la rémunération transmis par les répondants de l'ERG.

Pour les estimations produites à partir de l'ERG, la mesure de précision utilisée est le coefficient de variation (CV). Les estimations dont le CV est inférieur ou égal à 15 % sont considérées comme suffisamment précises pour être présentées sans commentaire. Afin d'établir les différences entre les durées moyennes de l'emploi ou les proportions de l'effectif dans les différentes modalités de durée, les intervalles de confiance sont examinés. La règle de décision est la suivante : l'absence de chevauchement entre les intervalles des résultats comparés indique une différence significative. Lorsqu'il y a un recouvrement, les résultats sont considérés comme similaires sur le plan statistique. Dans les cas où un léger chevauchement est noté, un test plus précis est effectué afin de voir si les deux estimations sont statistiquement différentes ou non. Enfin, le seuil établi pour considérer les écarts comme significatifs est de 5 %.

À l'exception de trois estimations, toutes les estimations présentées ont un coefficient de variation inférieur à 15 %, ce qui correspond à une qualité de bonne à excellente. Les données sur la durée de l'emploi sont manquantes pour les administrations québécoise et fédérale. Dans les municipalités, le taux de non-réponse partielle est de 10 %, ce qui est élevé et présente des risques de biais dans les estimations. Pour ces raisons, il n'est pas possible de présenter les résultats pour l'ensemble du Québec et certains secteurs du marché du travail. En ce qui concerne le secteur privé, le taux de non-réponse partielle pour cette variable est de 3,8 %, ce qui est acceptable. À moins d'indication contraire, le taux de non-réponse partielle est inférieur à 5 % pour les différentes ventilations présentées. Enfin, les données manquantes ont été imputées.

L'analyse porte sur les employés réguliers à temps plein occupant un emploi dans l'un des groupes de compétence et se trouvant dans les entreprises privées québécoises de 200 employés et plus. Dans l'ERG, tous les emplois des entreprises sont classés selon la *Classification nationale des professions* de 2011. La CNP est un système qui permet de classer les emplois par domaine d'activité et niveau de compétence, à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Selon la variable du niveau de compétence, les professions de la CNP sont classées en cinq groupes : les emplois de gestion et quatre niveaux de compétence. Les quatre niveaux de compétence sont les suivants : formation universitaire, formation collégiale, formation de niveau secondaire et formation en cours d'emploi. Par ailleurs, la codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base). Le premier chiffre du groupe intermédiaire représente le domaine d'activité, le deuxième, le niveau de compétence et le troisième, le champ d'activité de la profession. Par exemple, dans le groupe intermédiaire 217, soit les professionnels en informatique, le chiffre 2 est celui du domaine des sciences naturelles et appliquées, le chiffre 1 représente le niveau de compétence universitaire et le chiffre 7 est celui des professionnels en informatique.

Pour plus de détails sur la méthodologie de cette enquête, veuillez consulter le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2014*.

Les principales professions féminines et masculines au Québec en 2010

Luc Cloutier-Villeneuve¹

Parce qu'elles caractérisent à la fois la diversité du marché du travail et une certaine adéquation entre le niveau et le domaine d'études et l'emploi occupé, les professions constituent un objet d'analyse fort pertinent du marché du travail. L'analyse des professions est souvent faite en fonction du sexe afin de montrer la répartition différente des femmes et des hommes. Ainsi, plusieurs études portant sur le Québec, le Canada, les États-Unis ou encore l'Europe, par exemple, ont révélé depuis plusieurs années que les femmes se concentrent davantage que les hommes dans un nombre limité de professions et que, dans la très grande majorité des cas, il y a prédominance féminine ou masculine (Beeman, 2011; Bettio et Verashchagina, 2009; Charles et Grusky, 2004; Fortin et Huberman, 2002; Gauthier, 2001; Rubery et Fagan, 1995). Cet effet de concentration ou de ségrégation professionnelle est bien connu et documenté, et il est considéré dans la littérature comme l'une des causes souvent évoquées de différenciation salariale entre les sexes (Rose, 2013; Vincent, 2013; Bettio et Verashchagina, 2009; Anker, 1998). Bien qu'il ne soit pas possible d'étudier ici de façon détaillée l'ensemble des professions (500), un regard sur celles qui sont les plus présentes chez les femmes et chez les hommes sera porté pour connaître les grandes tendances qui se dessinent aujourd'hui. L'exercice est d'autant plus utile que nous disposons des données les plus récentes à cet égard, soit celles provenant de l'*Enquête nationale des ménages 2011* de Statistique Canada (voir encart méthodologique).

Cet article se compose de trois parties. Dans un premier temps, on y présente les 25 principales professions féminines et masculines au Québec en 2010. Par la suite, on traite de la question de la concentration professionnelle selon le

sexe au Québec, en faisant également des comparaisons avec l'Ontario. Enfin, la troisième section porte sur le revenu d'emploi. Cette dernière analyse permettra de connaître la position relative des travailleurs et des travailleuses dans les principales professions féminines et masculines au Québec et aussi en Ontario.

Principales professions féminines et masculines

Les tableaux 1a et 1b présentent les 25 principales professions chez les femmes et chez les hommes ayant occupé un emploi en 2010 au Québec. Comme on peut le voir du côté féminin, ces professions comptent plus d'un million de travailleuses (tableau 1a). La moitié des travailleuses québécoises se concentrent donc dans seulement 25 professions parmi les 500 recensées dans la *Classification nationale des professions* de 2011 (CNP-2011), ce qui révèle une forte ségrégation professionnelle. Cette concentration est beaucoup moins prononcée chez les hommes (tableau 1b), dont environ le tiers seulement se retrouvent dans l'une ou l'autre des 25 principales professions masculines, pour un total de 766 000 travailleurs.

La répartition des professions selon le niveau de compétence, qui est déterminé en fonction de l'expérience, de la complexité des tâches, des responsabilités et du niveau de formation exigé, montre que les femmes comptent un plus grand nombre de professions de niveau A ou B ou de gestion que les hommes (14 contre 11). Ces niveaux exigent généralement des études universitaires ou des études collégiales (techniques ou non). Ils présentent ainsi des niveaux de qualification supérieurs aux autres niveaux de compétence. Lorsqu'on regarde le poids de ces

professions en termes d'effectifs sur l'ensemble des 25 professions analysées, il ressort que les femmes occupent une part plus importante dans ces trois niveaux de compétence (53 % c. 39 %).

On estime qu'environ 116 000 femmes en emploi se retrouvent dans la profession d'adjointes administratives. En fait, pour 100 travailleuses, il y en a presque 6 qui exercent cette profession, qui porte souvent l'appellation de « secrétaires ». Le nombre de vendeuses de commerce de détail est également loin d'être négligeable dans l'effectif féminin en emploi, puisqu'on l'évalue à près de 100 000 au Québec en 2010. Par ailleurs, les données de l'ENM indiquent que près de 80 000 femmes occupent un emploi de caissières en 2010. Pour leur part, les éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance représentent un nombre appréciable; on estime qu'elles seraient de l'ordre de 70 000 à œuvrer sur le marché du travail. Du côté des services d'enseignement, la profession d'enseignantes est populaire avec près de 100 000 effectifs dans les trois ordres d'enseignement (collégial, secondaire, primaire et préscolaire). Plus particulièrement, les données du tableau 1a montrent que les enseignantes des niveaux primaire et préscolaire constituent le plus fort contingent, avec environ 50 000 femmes en emploi. Enfin, le personnel des soins de santé n'est pas en reste puisqu'on estime qu'il y aurait près de 110 000 emplois occupés par des infirmières autorisées (60 000) ou encore par des aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires (48 000).

1. L'auteur remercie Sylvie Rheault de la Direction des statistiques sociodémographiques pour ses commentaires judicieux sur la version préliminaire de cet article.

Tableau 1a

Les 25 principales professions féminines au Québec en 2010

Titre de la profession ^{1 2}	Niveau de compétence ³	Code CNP-2011	Effectif	Poids dans l'ensemble des professions	Part des femmes dans la profession
			n	%	%
1 <i>Directrices – commerce de détail et de gros⁴</i>	0	0621	33 825	1,6	42,4
2 <i>Vérificatrices et comptables⁴</i>	A	1111	28 020	1,3	59,4
3 Enseignantes au niveau collégial et autres instructrices en formation professionnelle	A	4021	18 270	0,9	51,9
4 <i>Enseignantes au niveau secondaire⁴</i>	A	4031	29 095	1,4	60,8
5 Enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	A	4032	49 830	2,4	87,4
6 Infirmières autorisées et infirmières psychiatriques autorisées ⁵	A-B	3012	59 465	2,9	90,0
7 Agentes d'administration	B	1221	47 020	2,3	75,7
8 Adjointes administratives	B	1241	116 350	5,6	96,8
9 Techniciennes en comptabilité et teneuses de livres	B	1311	19 760	1,0	81,6
10 Travailleuses des services sociaux et communautaires	B	4212	19 690	0,9	74,6
11 Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance	B	4214	69 655	3,4	96,4
12 Animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	B	5254	19 255	0,9	60,2
13 <i>Cuisinières⁴</i>	B	6322	25 795	1,2	43,8
14 Coiffeuses et barbrières	B	6341	19 595	0,9	85,5
15 Employées de soutien de bureau générales	C	1411	36 690	1,8	80,5
16 Réceptionnistes	C	1414	34 390	1,7	90,2
17 Commis à la comptabilité et personnel assimilé	C	1431	32 160	1,5	85,9
18 Aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires	C	3413	48 015	2,3	82,9
19 <i>Vendeuses – commerce de détail⁴</i>	C	6421	97 405	4,7	55,6
20 Serveuses d'aliments et de boissons	C	6513	41 735	2,0	75,0
21 Représentantes au service à la clientèle - institutions financières	C	6551	17 670	0,9	85,2
22 <i>Autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle⁴</i>	C	6552	28 995	1,4	61,4
23 Caissières	D	6611	79 105	3,8	85,5
24 <i>Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé⁴</i>	D	6711	44 595	2,1	57,6
25 <i>Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers⁴</i>	D	6731	36 685	1,8	58,3
Total (25 principales professions)			1 053 070	50,7	72,0
Total (ensemble des professions)			2 076 385	100,0	47,6

1. Pour connaître la description sommaire de chacune des 25 principales professions féminines, voir annexe 1.

2. Pour connaître la description détaillée des professions, voir le lien suivant : <http://www5.hrsdc.gc.ca/noc/francais/cnp/2011/IndexProfessions.aspx>.

3. Le niveau de compétence est déterminé en fonction de l'expérience, de la complexité des tâches, des responsabilités et du niveau de formation exigé. Le niveau 0 correspond aux emplois de gestion, le niveau A aux emplois de niveau professionnel, le niveau B aux emplois de niveau technique, le niveau C aux emplois de niveau intermédiaire et le niveau D aux emplois de niveau élémentaire. Pour une définition des niveaux de compétence, voir ISQ, 2009 : 241-242.

4. Les professions présentées en gras et en italique sont communes aux femmes et aux hommes.

5. Dans la CNP-2011, cette profession est classée dans le niveau A des compétences mais pourrait également se retrouver dans le niveau B dans le cas du Québec.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages (2011)*, compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1b

Les 25 principales professions masculines au Québec en 2010

Titre de la profession ^{1 2}	Niveau de compétence ³	Code CNP-2011	Effectif	Poids dans l'ensemble des professions	Part des hommes dans la profession
			n	%	%
1 <i>Directeurs – commerce de détail et de gros⁴</i>	0	0621	45 885	2,0	57,6
2 Gestionnaires en agriculture	0	0821	20 025	0,9	79,0
3 <i>Vérificateurs et comptables⁴</i>	A	1111	19 160	0,8	40,6
4 Analystes et consultants en informatique	A	2171	23 775	1,0	73,2
5 Programmeurs et développeurs en médias interactifs	A	2174	22 070	1,0	84,5
6 <i>Enseignants au niveau secondaire⁴</i>	A	4031	18 770	0,8	39,2
7 <i>Cuisiniers⁴</i>	B	6322	33 140	1,5	56,2
8 Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser	B	7237	22 630	1,0	95,0
9 Charpentiers-menuisiers	B	7271	40 170	1,8	98,6
10 Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels	B	7311	18 155	0,8	98,3
11 Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	B	7321	35 325	1,5	98,6
12 Expéditeurs et réceptionnaires	C	1521	26 740	1,2	78,7
13 Représentants des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	C	6411	20 055	0,9	64,6
14 <i>Vendeurs – commerce de détail⁴</i>	C	6421	77 665	3,4	44,4
15 Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	C	6541	23 340	1,0	75,4
16 <i>Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle⁴</i>	C	6552	18 225	0,8	38,6
17 Manutentionnaires	C	7452	35 420	1,6	89,5
18 Conducteurs de camions de transport	C	7511	59 040	2,6	96,9
19 Chauffeurs-livreurs – services de livraison et de messagerie	C	7514	29 710	1,3	95,0
20 Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	C	7521	20 680	0,9	97,4
21 Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins.	D	6622	30 345	1,3	70,3
22 <i>Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé⁴</i>	D	6711	32 850	1,4	42,4
23 <i>Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers⁴</i>	D	6731	26 255	1,2	41,7
24 Concierges et surintendants d'immeubles	D	6733	37 095	1,6	84,8
25 Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	D	7611	29 210	1,3	95,0
Total (25 principales professions)			765 735	33,6	65,7
Total (ensemble des professions)			2 281 435	100,0	52,4

1. Pour connaître la description sommaire de chacune des 25 principales professions masculines, voir annexe 2.

2. Pour connaître la description détaillée des professions, voir le lien suivant : <http://www5.hrsdc.gc.ca/hoc/francais/cnp/2011/IndexProfessions.aspx>.

3. Le niveau de compétence est déterminé en fonction de l'expérience, de la complexité des tâches, des responsabilités et du niveau de formation exigé. Le niveau 0 correspond aux emplois de gestion, le niveau A aux emplois de niveau professionnel, le niveau B aux emplois de niveau technique, le niveau C aux emplois de niveau intermédiaire et le niveau D aux emplois de niveau élémentaire. Pour une définition des niveaux de compétence, voir ISQ, 2009 : 241-242.

4. Les professions présentées en gras et en italique sont communes aux femmes et aux hommes.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Chez les hommes, on observe que près de 80 000 emplois se trouvent dans la profession de vendeurs de commerce de détail. À l'instar des femmes, cette profession est fréquente chez ces derniers. Dans le domaine du transport, la profession de conducteurs de camions de transport n'est pas négligeable, car environ 59 000 hommes en emploi l'occupent en 2010. À cela s'ajoutent d'autres professions de même nature, à savoir les conducteurs d'équipement lourd (21 000) et les chauffeurs-livreurs (près de 30 000). C'est donc dire qu'on dénombre environ 110 000 effectifs qui se concentrent dans les professions de conducteurs et de chauffeurs. La profession de mécaniciens est caractéristique parmi les principales professions masculines au Québec. On estime en effet qu'il y aurait plus de 50 000 hommes œuvrant dans la réparation de véhicules, de camions et d'autobus (35 000) ou encore dans les chantiers et les industries (18 000).

Deux autres professions, du domaine de l'informatique cette fois-ci, ressortent également parmi les principales professions masculines au Québec en 2010. Ainsi, ce sont environ 46 000 hommes qui travaillent soit à titre d'analystes et

consultants en informatique (24 000), soit comme programmeurs et développeurs en médias interactifs (22 000). Enfin, dans les métiers, la profession de charpentiers-menuisiers (40 000 effectifs) et celle de soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (23 000) représentent un contingent non négligeable.

Par ailleurs, lorsque l'on compare les 25 principales professions féminines et masculines, on constate que 8 d'entre elles sont communes aux femmes et aux hommes. Il en est ainsi des professions de : directeurs-trices dans le commerce de détail et de gros, de vérificateurs-trices et comptables, d'enseignants-tes au niveau secondaire, de cuisiniers-ières, de vendeurs-euses dans le commerce de détail, de préposés-es aux services d'information et aux services à la clientèle, de serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé de même que de préposés-es à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers. Ces huit professions sont donc assez fréquentes sur le marché du travail québécois.

Au-delà de ce constat, il demeure que les femmes et les hommes ne partagent pas les mêmes principales professions. Cela

n'est pas sans évoquer qu'il existe plus largement une concentration professionnelle dans les deux sexes. Pour faire une lecture globale de cette concentration, il importe aussi de jeter un regard en fonction de l'ensemble des professions. La section qui suit traite de cet aspect.

Concentration professionnelle chez les femmes et les hommes dans l'ensemble des professions

L'approche par décile, telle qu'utilisée par Gauthier (2001 : 254-56) dans son analyse des professions du Québec, permet de visualiser rapidement la concentration professionnelle. Ainsi, on peut répartir les effectifs féminins et masculins en fonction du décile de la proportion de femmes dans la profession.

Le tableau 2 présente des résultats à ce sujet. Le premier décile comprend les professions où les femmes comptent pour moins de 10% de l'effectif en emploi. On remarque que plus de 625 000 personnes se trouvent dans ce décile. Mais comme on pouvait s'y attendre, les femmes en représentent un nombre très faible, soit de seulement 28 000, ce qui équivaut à une part infime (4,3%) de l'ensemble de leur effectif.

Tableau 2

Nombre de femmes et d'hommes selon le décile de la proportion de femmes dans la profession, Québec, 2010

Décile ¹	% de femmes ²	Nombre de professions	Femmes	Hommes	Total	Répartition des femmes	Répartition des hommes	Proportion de femmes
			n			%		
1	0-9	119	27 185	599 080	626 275	1,4	27,8	4,3
2	10-19	67	58 965	337 630	396 600	3,0	15,7	14,9
3	20-29	50	100 090	295 775	395 805	5,0	13,7	25,3
4	30-39	44	63 450	120 640	184 095	3,2	5,6	34,5
5	40-49	52	191 525	242 000	433 495	9,6	11,2	44,2
6	50-59	49	343 470	273 165	616 635	17,3	12,7	55,7
7	60-69	35	204 180	118 060	322 245	10,3	5,5	63,4
8	70-79	36	211 885	70 005	281 855	10,7	3,2	75,2
9	80-89	32	449 470	81 020	530 485	22,6	3,8	84,7
10	90-99	16	334 500	19 440	353 950	16,9	0,9	94,5
Total		500	1 984 720	2 156 815	4 141 440	100,0	100,0	47,9

1. Décile de la proportion de femmes dans la profession.

2. La proportion d'hommes équivaut au complément donnant 100 %. Dans le premier décile, il s'agit de 90-99 %.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Notes : Exclut les personnes dont la profession a été codée « sans objet ».

Les calculs ont été faits à partir de données arrondies. En conséquence, le total n'égal pas nécessairement la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Pour leur part, les hommes sont fortement concentrés dans le premier décile, avec près de 30 % de leur effectif total. Ce qui ressort surtout, c'est le fait qu'on y recense 119 professions parmi les 500 que contient la CNP de 2011. Il y a donc du côté masculin une diversité de professions que l'on n'observe pas du côté féminin. Dans le dernier décile, soit celui où les professions occupées le sont à 90 % ou plus par des femmes, l'effectif est, comme on peut s'y attendre, presque exclusivement composé de femmes (335 000), réparties cette fois dans un nombre restreint de professions, soit seulement de 16.

Par ailleurs, on peut analyser la concentration professionnelle en fonction du critère proposé par Anker (1998), cité dans Gauthier (2001 : 255), qui définit les professions dites « féminines » et « masculines » comme celles ayant 80 % ou plus d'effectifs d'un sexe ou l'autre². Lorsqu'on retient ce critère, on constate qu'un peu plus de 40 % des hommes se concentrent dans les déciles 1 et 2, comparativement à environ 40 % chez les femmes dans les déciles 9 et 10. Bien que ce résultat semble révéler une concentration relativement similaire en termes d'effectifs, il ne concerne pas le même nombre de professions. Ainsi, on trouve 186 professions dans les deux premiers déciles, par rapport à seulement 48 dans les deux derniers, soit presque quatre fois plus. Cet autre résultat comparatif montre que la concentration professionnelle est beaucoup plus forte chez les femmes que chez les hommes au Québec.

Indice de concentration professionnelle

On peut également analyser la concentration professionnelle, ou ségrégation professionnelle, au moyen d'un indice (Duncan et Duncan, 1955) qui donne une lecture plus synthétique du phénomène. Cet indice est souvent utilisé à cet effet, notamment à des fins de comparaisons internationales (Argouarc'h et Calavrezo, 2013 : 6). Comme le mentionnent ces deux auteurs : « Cet indice

ne doit pas être interprété en termes de discrimination, mais en termes de différences de répartition par métiers selon le sexe » (2013 : 4). Exprimé sur la base d'un pourcentage, il donne le degré de concentration professionnelle entre les sexes pour un ensemble de professions données. Une valeur de 0 % indique une absence de concentration (l'emploi des femmes et des hommes est également distribué dans les professions), tandis qu'une valeur de 100 % montre une concentration complète (les femmes et les hommes se retrouvent dans des professions différentes). Le résultat obtenu indique le pourcentage de femmes ou d'hommes en emploi devant changer de profession pour obtenir une répartition identique des sexes dans l'ensemble des professions.

Le tableau 3 présente les indices de concentration professionnelle pour le Québec et l'Ontario observés dans l'ensemble de la population, selon le groupe d'âge, le niveau d'études et également selon une perspective historique. En

2010, l'indice de concentration professionnelle s'établit à un peu plus de 50 % au Québec, soit légèrement plus que ce qui est constaté en Ontario. Il faudrait donc, pour obtenir une répartition équivalente entre les femmes et les hommes au Québec, que la moitié d'entre elles ou d'entre eux travaillent dans une autre profession. Sur une période de 20 ans, soit depuis 1990, on note que l'indice suit une tendance baissière, avec des réductions de l'ordre d'environ 5 points au Québec et 6 points en Ontario.

Par ailleurs, comme on peut le voir, l'indice tend à croître avec l'âge, se situant à un peu moins de 50 % chez les travailleurs de 15-24 ans au Québec, comparativement à plus de 55 % chez ceux de 55-64 ans. Ce phénomène est également observé en Ontario, où un écart de plus de 10 points de pourcentage est noté entre ces deux groupes d'âge. La plus grande concentration professionnelle chez les travailleuses et les travailleurs plus âgés peut s'expliquer en partie par le fait que les femmes dans ce groupe

Tableau 3
Indices de concentration professionnelle selon le groupe d'âge et le niveau d'études, Québec et Ontario, 2010

	Québec	Ontario
Total	51,6	49,7
15-24 ans	49,0	44,4
25-34 ans	52,5	48,8
35-44 ans	52,9	50,2
45-54 ans	54,5	53,7
55-64 ans	56,0	54,9
Sans diplôme d'études secondaires	55,1	50,4
Avec DES	51,0	50,1
Études collégiales	51,5	49,7
Études universitaires	37,0	39,6
2000	53,0	51,0
1990	56,4	55,1

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Note : Les résultats pour les années 2001 et 1991 sont calculées à partir des données de recensements. La comparaison avec les données de l'ENM demeure valable dans le cas d'un indice global. De plus, les résultats comparés portent sur un nombre de professions relativement du même ordre dans les trois sources.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

2. Ce critère de prédominance diffère de celui inscrit dans la *Loi sur l'équité salariale* au Québec, qui précise que les catégories d'emplois à prédominance féminine ou masculine sont notamment celles où au moins 60 % des salariés sont du même sexe (cf. chapitre E-12.001, *Loi sur l'équité salariale*, article 55, alinéa 2).

sont généralement moins scolarisées et donc moins susceptibles que les plus jeunes d'occuper diverses professions.

Sur un autre plan, le tableau 3 révèle que l'indice de concentration professionnelle est beaucoup plus bas entre les travailleuses et les travailleurs ayant fait des études universitaires qu'entre celles et ceux ayant un niveau d'études inférieur. Ainsi, en 2010, l'indice se situe à seulement 37 % au Québec chez les personnes en emploi ayant fait des études universitaires, soit un résultat de presque 20 points inférieur à celui obtenu pour les personnes les moins diplômées. Ce constat, également fait en ce qui concerne l'Ontario, montre que la concentration professionnelle est influencée fortement par le niveau d'études³.

Au-delà de la concentration professionnelle, l'une des questions qui ressortent souvent de l'analyse des professions est bien évidemment le revenu tiré de celles-ci. La position relative des professions est aussi d'intérêt puisqu'on peut voir dans quelle mesure celles-ci se démarquent. La dernière section de l'article, qui suit, traite de cet aspect en présentant des résultats sur le revenu d'emploi pour les principales professions féminines et masculines au Québec. Dans un premier temps, on revient sur les principales professions communes aux femmes et aux hommes, pour ensuite analyser plus largement les 25 principales professions au Québec selon le sexe en comparant leur position relative avec celle de l'Ontario.

Revenu d'emploi dans les principales professions féminines et masculines

Pour une même profession, les femmes et les hommes affichent-ils un revenu d'emploi similaire? Le tableau 4 présente des résultats pour les huit principales professions communes aux deux sexes. Il donne l'effectif pour chacune, la part de travailleuses et de travailleurs à temps plein ainsi que le revenu moyen d'emploi à temps plein. Le fait de comparer le revenu moyen d'emploi à temps plein permet d'atténuer en partie l'effet du temps de travail sur le revenu, mais cela ne signifie pas pour autant que les femmes et les hommes, selon ce régime de travail, ont fait le même nombre d'heures annuel.

Tableau 4

Revenu d'emploi comparatif des 8 principales professions féminines et masculines communes au Québec en 2010

Titre de la profession	Code CNP- 2011	Effectif	Part des travailleuses- euses à temps plein à l'année ¹	Revenu d'emploi moyen annuel ²	Écart Hommes- Femmes
		n	%	k\$	k\$
Femmes					
Directrices – commerce de détail et de gros	0621	33 825	69,6	34,6	17,1
Vérificatrices et comptables	1111	28 020	64,4	56,3	25,6
Enseignantes au niveau secondaire	4031	29 095	63,0	54,5	6,8
Cuisinières	6322	25 795	38,8	22,8	3,0
Vendeuses – commerce de détail	6421	97 405	28,0	26,2	13,3
Autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	6552	28 995	52,0	37,9	2,7
Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6711	44 595	24,5	20,8	3,4
Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	6731	36 685	33,6	22,8	7,7
					%
Hommes					
Directeurs – commerce de détail et de gros	0621	45 885	75,0	51,7	33,1
Vérificateurs et comptables	1111	19 160	66,6	81,9	31,3
Enseignants au niveau secondaire	4031	18 770	68,4	61,2	11,0
Cuisiniers	6322	33 140	39,3	25,8	11,6
Vendeurs – commerce de détail	6421	77 665	42,2	39,5	33,7
Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle	6552	18 225	54,1	40,6	6,7
Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	6711	32 850	18,9	24,2	14,1
Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	6731	26 255	44,6	30,5	25,2

1. Personne ayant travaillé de 49 à 52 semaines, surtout en temps plein (30 heures ou plus par semaine) en 2010.

2. Il s'agit du revenu d'emploi annuel des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Note : Le revenu d'emploi est arrondi à la centaine près et est exprimé en milliers de dollars.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Ce résultat a d'ailleurs été observé par Uppal et LaRochelle-Côté (2014: 11) chez les travailleurs canadiens âgés de 25 à 34 ans.

Peu importe la profession, les femmes accusent un retard sur les hommes au chapitre du revenu d'emploi. Toutefois, ce retard varie de façon importante. Ainsi, en 2010, les vérificatrices et comptables ont déclaré un revenu d'emploi moyen à temps plein de 56 000 \$, contre 82 000 \$ du côté des hommes, soit un revenu supérieur de ces derniers de l'ordre de 26 000 \$ ou de plus de 30 %⁴. Généralement, les hommes font de plus longues heures de travail que les femmes, même lorsqu'il s'agit d'un emploi à temps plein. Or, il se peut que l'écart en termes de temps de travail soit particulièrement marqué dans cette profession, ce qui expliquerait en bonne partie la différence importante observée entre les sexes sur le plan du revenu.

De leur côté, les femmes occupant un emploi de préposées aux services d'information et aux services à la clientèle affichent, par rapport à leurs homologues masculins, un retard de revenu d'emploi annuel beaucoup plus faible, soit d'environ 3 000 \$ ou 7 %. Toutefois, il se pourrait que celui-ci ne soit pas significatif d'un point de vue statistique. En 2010, les femmes qui sont dans cette profession ont eu un revenu de 38 000 \$, comparativement à 41 000 \$ chez les hommes. Deux autres professions présentent également des écarts moindres entre les sexes, mais pour un niveau de revenu assez bas. Ainsi, les cuisinières (23 000 \$) et les serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé (21 000 \$) ont gagné en moyenne de 3 000 \$ à 3 400 \$ de moins durant l'année que leurs homologues masculins, soit un retard se situant entre 12 % et 14 %. Ces professions présentent par ailleurs une part de travailleuses et de travailleurs à temps plein sous la barre des 50 %.

Deux autres professions montrent des écarts femmes-hommes assez importants en termes de revenus. Ainsi, les femmes

exerçant les professions de directrices dans le domaine du commerce de détail et de gros (35 000 \$) et de vendeuses dans le commerce de détail (26 000 \$) ont un retard de l'ordre de 33 % par rapport à leurs correspondants masculins en 2010 (52 000 \$ et 40 000 \$ respectivement). Exprimé en dollars, l'écart est de 17 000 \$ entre les directrices et les directeurs de commerce de détail et de gros et de 13 000 \$ entre les vendeuses et les vendeurs dans le commerce de détail. Des écarts intermédiaires de 7 000 \$ à 8 000 \$ sont par ailleurs observés entre, d'une part, les enseignantes et les enseignants au niveau secondaire (54 000 \$ c. 61 000 \$) et, d'autre part, les préposées et les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers (23 000 \$ c. 31 000 \$). L'écart de revenu entre les enseignantes et les enseignants au niveau secondaire équivaut à 11 %, lorsqu'exprimé en pourcentage.

Ces résultats montrent que des différences importantes subsistent entre les sexes en matière de revenu d'emploi, et que cela est tout aussi bien le cas dans les professions les plus qualifiées (vérificatrices et vérificateurs et comptables) que dans celles l'étant moins (vendeurs et vendeuses de commerce de détail). Toutefois, les écarts les moins prononcés sont constatés surtout dans les professions les moins qualifiées (serveuses et serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé, cuisinières et cuisiniers et autres préposés-es aux services d'information et aux services à la clientèle).

Revenu d'emploi dans les 25 principales professions féminines au Québec

Le tableau 5a donne le détail du revenu d'emploi pour les 25 principales professions féminines au Québec en 2010. On y présente le niveau de compétence associé, la part de travailleuses à temps

plein toute l'année, le revenu d'emploi à temps plein, de même que le ratio de ce revenu sur le revenu d'emploi moyen de l'ensemble des femmes ayant travaillé⁵. En 2010, ce revenu moyen s'établissait à 43 000 \$. Comme on peut le constater, le ratio varie grandement selon la profession.

Parmi les 25 professions à l'étude, cinq se démarquent en affichant un ratio de 124 % ou plus. Ce sont les infirmières autorisées et les infirmières psychiatriques autorisées qui montrent le revenu d'emploi à temps plein le plus élevé dans les professions féminines analysées. En effet, ces dernières ont un revenu de l'ordre de 59 000 \$, pour un ratio de 136 %. Autrement dit, elles ont un revenu de 36 % supérieur au revenu moyen de l'ensemble des travailleuses. Les enseignantes au niveau collégial et autres instructrices en formation professionnelle (57 000 \$) ainsi que les vérificatrices et comptables (56 000 \$) font également partie des principales professions féminines avec les revenus d'emploi les plus élevés en 2010.

Les professions de l'enseignement se démarquent chez les femmes puisque deux autres professions du domaine figurent parmi les cinq ayant les plus hauts revenus d'emploi, soit les enseignantes au niveau secondaire (55 000 \$) et les enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire (54 000 \$). On ne sera pas surpris de constater que les cinq professions susmentionnées ont un niveau de compétence A, soit celui qui est le plus élevé après celui de la gestion (code 0).

À l'opposé, trois professions se démarquent avec des revenus d'emploi nettement inférieurs à la moyenne de l'ensemble des professions féminines. Ainsi, les coiffeuses et barbières sont celles qui montrent le plus faible revenu d'emploi à temps plein en 2010 parmi les 25 principales professions féminines (16 000 \$). Ce revenu équivaut à moins

4. Dans cette section, l'analyse est faite au millier de dollars près. En conséquence, les écarts mentionnés dans le texte peuvent différer quelque peu de ceux indiqués dans les tableaux.

5. Le ratio utilisé dans cette analyse permet de connaître la position relative du revenu d'emploi pour une profession donnée. Un ratio inférieur à 100 % indique que le revenu moyen est inférieur à la moyenne globale. Par exemple, en 2010, le ratio pour la profession « caissières » se fixe à 46 %, ce qui indique un revenu équivalant à près de la moitié du revenu moyen pour l'ensemble (20 000 \$ c. 43 000 \$). À l'inverse, un ratio supérieur à 100 % indique que le revenu moyen de la profession est supérieur à celui de la moyenne pour l'ensemble.

de 40 % de la moyenne pour l'ensemble. Les caissières obtiennent, tout comme les serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé, environ 20 000 \$ annuellement dans leur profession, ce qui demeure très faible et ne représente même pas la moitié du revenu moyen pour l'ensemble des professions.

Outre ces professions, au moins huit des principales professions féminines affichent un revenu d'emploi inférieur à 30 000 \$ en 2010, pour un ratio inférieur à 70 %. Plus particulièrement, les éduca-

trices et aides-éducatrices de la petite enfance de même que les vendeuses dans le commerce de détail ont un revenu similaire de l'ordre de 26 000 \$. Cela est inférieur à ce qu'a gagné une aide-infirmière, aide-soignante ou préposée aux bénéficiaires (29 000 \$), ou encore une réceptionniste (28 000 \$). De plus, les cuisinières, les préposées à l'entretien ménager et au nettoyage ainsi que les serveuses d'aliments et de boissons ont un revenu d'environ 22 000 \$ en 2010, avec un ratio d'un peu plus de 50 %.

Les autres principales professions féminines montrent généralement un revenu d'emploi entre 35 000 \$ et 37 000 \$, à l'exception des agentes d'administration⁶ avec un revenu de 46 000 \$ en 2010, soit davantage que la moyenne d'ensemble.

Enfin, de façon générale, on note que les professions ayant les plus hauts revenus d'emploi ont plus fréquemment des niveaux de compétence A ou B, alors que celles présentant les revenus les plus bas ont plus souvent des niveaux de compétence inférieurs, soit C ou D.

Tableau 5a

Revenu d'emploi moyen des 25 principales professions féminines au Québec en 2010

Titre de la profession	Niveau de compétence	Code CNP-2011	Part des travailleuses à temps plein à l'année ¹	Revenu d'emploi moyen annuel ²	Ratio (profession/ensemble) ³
			%	k\$	%
Ensemble des professions féminines	46,0	43,1	100,0
Directrices – commerce de détail et de gros	O	0621	69,6	34,6	80,3
Vérificatrices et comptables	A	1111	64,4	56,3	130,6
Enseignantes au niveau collégial et autres instructrices en formation professionnelle	A	4021	44,0	57,2	132,7
Enseignantes au niveau secondaire	A	4031	63,0	54,5	126,3
Enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	A	4032	58,9	53,5	124,0
Infirmières autorisées et infirmières psychiatriques autorisées	A-B	3012	46,8	58,8	136,4
Agentes d'administration	B	1221	62,1	46,1	106,8
Adjointes administratives	B	1241	55,9	37,0	85,7
Techniciennes en comptabilité et teneuses de livres	B	1311	56,5	38,2	88,6
Travailleuses des services sociaux et communautaires	B	4212	48,2	38,3	88,9
Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance	B	4214	47,7	25,7	59,5
Animatrices et respons. de programm. de sports, de loisirs et de condit. physique	B	5254	9,5	27,5	63,8
Cuisinières	B	6322	38,8	22,8	52,9
Coiffeuses et barbrières	B	6341	52,5	16,4	38,0
Employées de soutien de bureau générales	C	1411	51,6	37,8	87,6
Réceptionnistes	C	1414	39,6	28,3	65,6
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	C	1431	60,3	37,1	85,9
Aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires	C	3413	43,9	29,4	68,1
Vendeuses – commerce de détail	C	6421	28,0	26,2	60,6
Serveuses d'aliments et de boissons	C	6513	27,4	22,1	51,2
Représentantes au service à la clientèle - institutions financières	C	6551	50,6	33,1	76,8
Autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	C	6552	52,0	37,9	88,0
Caissières	D	6611	19,6	19,9	46,2
Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	D	6711	24,5	20,8	48,2
Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	D	6731	33,6	22,8	53,0

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Personne ayant travaillé de 49 à 52 semaines, surtout en temps plein (30 heures ou plus par semaine) en 2010.

2. Il s'agit du revenu d'emploi annuel des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.

3. Le ratio correspond au revenu d'emploi moyen de la profession sur celui de l'ensemble des professions occupées par les femmes.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Note : Le revenu d'emploi est arrondi à la centaine près et est exprimé en milliers de dollars.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

6. Voir annexe 1 pour une description sommaire de cette profession, qui n'est pas assimilable à l'emploi de secrétaire.

Revenu d'emploi dans les 25 principales professions masculines au Québec

Contrairement à ce que l'on observe du côté des femmes, seulement deux des principales professions masculines se distinguent vers le haut lorsqu'on regarde leur revenu d'emploi en fonction de la moyenne pour l'ensemble des professions chez les hommes, laquelle s'établit à 56 000 \$ en 2010. Ainsi, ce sont les vérificateurs et comptables qui ont le revenu le plus élevé, soit de 82 000 \$, ce qui équivaut à un ratio de 147%. Cette profession a donc presque une

fois et demie le revenu d'emploi moyen de l'ensemble. Les analystes et consultants en informatique suivent avec un revenu moyen d'emploi de 72 000 \$, soit un avantage de près de 30 % sur le revenu moyen pour l'ensemble. Ces derniers présentent d'ailleurs l'une des parts d'emploi à temps plein les plus fortes des 25 principales professions masculines, de presque 75 %.

Au moins quatre des principales professions masculines ont, pour leur part, un ratio inférieur à 50% de la moyenne de l'ensemble, pour un revenu se situant entre

24 000 \$ et 26 000 \$. Il s'agit des cuisiniers, des serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé, des garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins ainsi que des gestionnaires en agriculture.

Par ailleurs, quatre professions montrent des revenus d'emploi supérieurs à 55 000 \$ en 2010. Il s'agit des mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels (57 000 \$), des enseignants au niveau secondaire, des programmeurs et développeurs en médias interactifs ainsi que des représentants des ventes

Tableau 5b

Revenu d'emploi moyen des 25 principales professions masculines au Québec en 2010

Titre de la profession	Niveau de compétence	Code CNP-2011	Part des travailleurs à temps plein à l'année ¹	Revenu d'emploi moyen annuel ²	Ratio (profession/ensemble) ³
			%	k\$	%
Ensemble des professions masculines	51,7	55,8	100,0
Directeurs – commerce de détail et de gros	0	0621	75,0	51,7	92,6
Gestionnaires en agriculture	0	0821	82,6	25,1	45,1
Vérificateurs et comptables	A	1111	66,6	81,9	146,7
Analystes et consultants en informatique	A	2171	73,3	72,0	128,9
Programmeurs et développeurs en médias interactifs	A	2174	70,1	60,7	108,8
Enseignants au niveau secondaire	A	4031	68,4	61,3	109,8
Cuisiniers	B	6322	39,3	25,8	46,2
Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser	B	7237	58,2	42,4	76,0
Charpentiers-menuisiers	B	7271	30,2	41,2	73,8
Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels	B	7311	65,5	56,9	101,9
Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	B	7321	69,5	39,1	70,1
Expéditeurs et réceptionnaires	C	1521	54,8	34,6	62,0
Représ. des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	C	6411	68,4	60,2	107,8
Vendeurs – commerce de détail	C	6421	42,2	39,5	70,8
Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	C	6541	49,3	36,2	64,9
Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle	C	6552	54,1	40,6	72,8
Manutentionnaires	C	7452	51,1	36,3	65,0
Conducteurs de camions de transport	C	7511	57,6	40,7	72,9
Chauffeurs-livreurs – services de livraison et de messagerie	C	7514	54,9	33,1	59,4
Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	C	7521	40,1	50,7	90,8
Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	D	6622	27,0	25,6	45,9
Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	D	6711	18,9	24,2	43,4
Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	D	6731	44,6	30,5	54,7
Concierges et surintendants d'immeubles	D	6733	50,2	34,1	61,1
Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	D	7611	26,8	36,9	66,2

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Personne ayant travaillée de 49 à 52 semaines, surtout en temps plein (30 heures ou plus par semaine) en 2010.

2. Il s'agit du revenu d'emploi annuel des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.

3. Le ratio correspond au revenu d'emploi moyen de la profession sur celui de l'ensemble des professions occupées par les hommes.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Note : Le revenu d'emploi est arrondi à la centaine près et est exprimé en milliers de dollars.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

et des comptes – commerce de gros (non technique), qui affichent toutes un revenu moyen de l'ordre de 61 000 \$.

Un certain nombre d'autres professions masculines ont un revenu qui se situe aux environs de 40 000 \$ en 2010, pour un ratio allant de 70 % à 75 %. S'y retrouvent notamment les vendeurs de commerce de détail (40 000 \$), les conducteurs de camions de transport (41 000 \$), les charpentiers-menuisiers (42 000 \$) et les soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (42 000 \$).

On peut relativiser davantage le revenu d'emploi des femmes et celui des hommes dans les principales professions au Québec en comparant leur ratio avec celui de l'Ontario. Un tel exercice s'avère utile puisqu'il permet de voir comment se traduisent les positions relatives des professions étudiées et, ainsi, d'observer si celles-ci sont meilleures ou moins bonnes au Québec. Les tableaux 6a et 6b donnent respectivement des résultats à ce sujet pour les femmes et les hommes.

Revenu d'emploi relatif dans les principales professions féminines au Québec et en Ontario

Les résultats du tableau 6a révèlent que plusieurs professions féminines ont des revenus relatifs (ratio du revenu d'emploi) qui semblent différer entre le Québec et l'Ontario. Par exemple, les agentes d'administration au Québec ont un revenu d'emploi équivalant à 107 % de celui de l'ensemble des travailleuses, alors que ce ratio est de 95 % en Ontario.

Tableau 6a

Ratio du revenu d'emploi des 25 principales professions féminines au Québec et en Ontario, 2010

Titre de la profession	Niveau de compétence	Code CNP-2011	Ratio (profession/ensemble) ¹	
			Québec	Ontario
			%	
Ensemble des professions féminines
Directrices – commerce de détail et de gros	0	0621	80,3	80,8
Vérificatrices et comptables	A	1111	130,6	136,1
Enseignantes au niveau collégial et autres instructrices en formation professionnelle ²	A	4021	132,7	125,1
Enseignantes au niveau secondaire	A	4031	126,3	137,0
Enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	A	4032	124,0	130,3
Infirmières autorisées et infirmières psychiatriques autorisées	A-B	3012	136,4	134,8
Agentes d'administration	B	1221	106,8	94,6
Adjointes administratives	B	1241	85,7	81,6
Techniciennes en comptabilité et teneuses de livres	B	1311	88,6	84,3
Travailleuses des services sociaux et communautaires	B	4212	88,9	86,1
Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance	B	4214	59,5	51,7
Animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	B	5254	63,8	50,8
Cuisinières ²	B	6322	52,9	51,1
Coiffeuses et barbières ²	B	6341	38,0	41,6
Employées de soutien de bureau générales	C	1411	87,6	80,7
Réceptionnistes	C	1414	65,6	63,2
Commis à la comptabilité et personnel assimilé	C	1431	85,9	82,2
Aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires	C	3413	68,1	71,7
Vendeuses – commerce de détail	C	6421	60,6	59,2
Serveuses d'aliments et de boissons	C	6513	51,2	36,4
Représentantes au service à la clientèle - institutions financières	C	6551	76,8	70,4
Autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	C	6552	88,0	73,9
Caissières	D	6611	46,2	43,4
Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	D	6711	48,2	44,9
Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	D	6731	53,0	49,9
Revenu d'emploi annuel moyen à temps plein à l'année (ensemble des professions féminines)			43,1 k\$	52,3 k\$

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Le ratio correspond au revenu d'emploi moyen de la profession sur celui de l'ensemble des professions occupées par les femmes.

2. Ne fait pas partie des 25 principales professions féminines en Ontario.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Notes : Pour obtenir le revenu moyen d'une profession, il suffit de multiplier le revenu total moyen par son ratio et de diviser le résultat par 100.

Le revenu d'emploi est arrondi à la centaine près et est exprimé en milliers de dollars.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les serveuses d'aliments et de boissons résidentes du Québec ont une meilleure position relative, avec un ratio de 51 % contre seulement 36 % en Ontario, tout comme les animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (ratio de 64 % au Québec contre 51 % en Ontario).

D'autres professions affichent également des positions relatives qui apparaissent plus élevées au Québec, quoique de façon moins marquée. C'est le cas des éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance, où le revenu d'emploi relatif montre un ratio de 60 % au Québec,

comparativement à 52 % en Ontario. De leur côté, les enseignantes au niveau collégial et autres instructrices en formation professionnelle œuvrant au Québec obtiennent un ratio de l'ordre de 133 %, contre 125 % en Ontario.

Il reste que le ratio de revenu pour certaines professions apparaît moins élevé au Québec que dans la province voisine. Le tableau 6a montre en particulier le cas des enseignantes au niveau secondaire, où un ratio de 126 % est noté au Québec, contre 137 % en Ontario. Toujours dans le domaine de l'enseignement, le revenu relatif des enseignantes aux niveaux

primaire et préscolaire semble moindre au Québec, avec un ratio de 124 %, comparativement à 130 % en Ontario. Enfin, la profession de vérificatrices et comptables présente un ratio de 131 % au Québec, contre 136 % en Ontario.

Revenu d'emploi relatif dans les principales professions masculines au Québec et en Ontario

Chez les hommes, quatre professions semblent montrer un avantage plus marqué au Québec en matière de revenu d'emploi relatif (tableau 6b). Ainsi, les analystes et consultants en informatique

Tableau 6b

Ratio du revenu d'emploi des 25 principales professions masculines au Québec et en Ontario, 2010

Titre de la profession	Niveau de compétence	Code CNP-2011	Ratio (profession/ensemble) ¹	
			Québec	Ontario
%				
Ensemble des professions masculines
Directeurs – commerce de détail et de gros	O	0621	92,6	91,1
Gestionnaires en agriculture	O	0821	45,1	41,2
Vérificateurs et comptables	A	1111	146,7	150,5
Analystes et consultants en informatique	A	2171	128,9	116,0
Programmeurs et développeurs en médias interactifs	A	2174	108,8	109,1
Enseignants au niveau secondaire	A	4031	109,8	113,4
Cuisiniers	B	6322	46,2	38,0
Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser ²	B	7237	76,0	72,1
Charpentiers-menuisiers	B	7271	73,8	62,1
Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels ²	B	7311	101,9	101,1
Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	B	7321	70,1	69,8
Expéditeurs et réceptionnaires	C	1521	62,0	58,6
Représentants des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	C	6411	107,8	101,0
Vendeurs – commerce de détail	C	6421	70,8	67,1
Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	C	6541	64,9	56,1
Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle	C	6552	72,8	61,4
Manutentionnaires	C	7452	65,0	60,7
Conducteurs de camions de transport	C	7511	72,9	65,0
Chauffeurs-livreurs – services de livraison et de messagerie	C	7514	59,4	53,9
Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues) ²	C	7521	90,8	77,8
Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	D	6622	45,9	44,4
Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	D	6711	43,4	36,3
Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers ²	D	6731	54,7	50,4
Concierges et surintendants d'immeubles	D	6733	61,1	60,7
Aides de soutien des métiers et manoeuvres en construction	D	7611	66,2	63,1
Revenu d'emploi annuel moyen à temps plein à l'année (ensemble des professions masculines)			55,8 k\$	68,8 k\$

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Le ratio correspond au revenu d'emploi moyen de la profession sur celui de l'ensemble des professions occupées par les hommes.

2. Ne fait pas partie des 25 principales professions masculines en Ontario.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Notes : Pour obtenir le revenu moyen d'une profession, il suffit de multiplier le revenu total moyen par son ratio et de diviser le résultat par 100.

Le revenu d'emploi est arrondi à la centaine près et est exprimé en milliers de dollars.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

affichent un ratio de 129 % au Québec, contre 116 % en Ontario. De leur côté, les conducteurs d'équipement lourd montrent un ratio de 91 %, par rapport à 78 % chez leurs homologues ontariens. Les charpentiers-menuisiers du Québec semblent par ailleurs se démarquer avec un revenu d'emploi relatif de 74 %, alors que celui des membres de cette profession en Ontario est de l'ordre de 62 %.

D'autres principales professions masculines ont un ratio du revenu d'emploi qui pourrait être supérieur au Québec, lorsque comparées à l'Ontario. C'est le cas, notamment, de la profession « Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité » (ratio de 65 % au Québec, contre 56 % en Ontario), de celle de « cuisiniers » (ratios respectifs de 46 % et 38 %) ainsi que de celle de « conducteurs de camions de transport » (73 % c. 65 %).

Enfin, plusieurs professions masculines montrent des ratios relativement similaires dans les deux territoires comparés. Soulignons, entre autres, le cas des programmeurs et développeurs en médias interactifs (109 % respectivement), des vérificateurs et comptables (ratio de 147 % au Québec et de 151 % en Ontario), des enseignants au niveau secondaire (ratios respectifs de 110 % et 113 %), des vendeurs dans le commerce de détail (71 % c. 67 %), ou encore des garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins (46 % c. 44 %).

En conclusion

Cet article avait trois objectifs. Le premier était de présenter les 25 principales professions féminines et masculines au Québec à partir des données les plus récentes à cet égard, soit celles provenant de l'*Enquête nationale auprès des ménages* de 2011 de Statistique Canada. Deuxièmement, on a fait état de la concentration professionnelle des femmes et des hommes dans les professions. Enfin, il a été question du revenu d'emploi dans les principales professions féminines et masculines au Québec et aussi en Ontario.

Comme on l'a vu, les 25 principales professions féminines englobent la moitié de toutes les travailleuses au Québec en 2010. En comparaison, les principales professions masculines ne concernent qu'environ le tiers des travailleurs. De façon générale, on a constaté que les femmes affichent un nombre plus élevé de professions avec un niveau de compétence A ou B ou de gestion (14 c. 11 professions chez les hommes), soit un niveau qui exige généralement des études universitaires ou collégiales. Parmi les principales professions, huit sont communes aux femmes et aux hommes, dont celles de vendeuses-vendeurs dans le commerce de détail, d'enseignantes/enseignants au niveau secondaire et de vérificatrices-vérificateurs et comptables. L'analyse des données de 2010 confirme ce qui a déjà été observé à maintes reprises dans d'autres études, à savoir qu'il y a une concentration professionnelle chez les femmes et chez les hommes, mais que celle-ci est plus marquée du côté féminin, les femmes se retrouvant dans beaucoup moins de professions que les hommes. De plus, l'indice de concentration professionnelle, qui indique la proportion de travailleuses ou de travailleurs qui devraient changer d'emploi pour obtenir une répartition équivalente entre les sexes dans les professions, demeure élevé, avoisinant les 50 % en 2010. Sur une plus longue période, les résultats ont montré que celui-ci avait diminué de cinq points.

On doit rappeler, toutefois, que l'indice pour les travailleuses et les travailleurs détenant une formation universitaire est de loin inférieur aux indices correspondant aux autres niveaux de formation, se situant à 37 % en 2010.

Sur le plan du revenu d'emploi, on a observé que parmi les personnes travaillant à temps plein dans les professions communes aux deux sexes, les femmes affichent des revenus d'emploi inférieurs à ceux de leurs homologues masculins. Cependant, le retard chez les femmes est très différent. Ainsi, c'est dans la profession de vérificatrices-vérificateurs et comptables que l'écart semble être le plus important en termes de dollars, soit de l'ordre de 26 000 \$ ou de plus de 30 %. Les femmes occupant cette profession ont eu un revenu d'emploi moyen à temps plein de 56 000 \$ contre 82 000 \$ chez les hommes. À l'opposé, les écarts ont été beaucoup moins prononcés dans certaines professions, moins qualifiées toutefois, soit celles de cuisinières-cuisiniers, de serveuses-rs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé ainsi que de préposées-és aux services d'information et aux services à la clientèle.

Par ailleurs, l'analyse a permis de faire ressortir que chez les femmes, ce sont les infirmières autorisées et les infirmières psychiatriques autorisées qui ont montré le revenu d'emploi à temps plein le plus élevé au Québec en 2010 (59 000 \$), suivies des enseignantes au niveau collégial (57 000 \$) ainsi que des vérificatrices et comptables (56 000 \$). Chez les hommes, cette dernière profession est apparue la plus rémunératrice (82 000 \$), suivie de celle des analystes et consultants en informatique (72 000 \$). D'autres professions masculines se sont également distinguées avec un revenu d'emploi moyen de l'ordre de 61 000 \$, notamment les enseignants au niveau secondaire de même que les programmeurs et développeurs en médias interactifs.

Certains facteurs susceptibles d'influencer le niveau du revenu d'emploi

Dans l'examen des différences entre les professions, plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer le revenu d'emploi à la hausse comme à la baisse. Ceux-ci peuvent d'ailleurs expliquer, en tout ou en partie, les écarts de revenu constatés entre les femmes et les hommes. Certains d'entre eux sont présentés succinctement dans le tableau qui suit en quatre grands regroupements : les facteurs liés aux caractéristiques des emplois, ceux relevant des conditions de travail, ceux en rapport avec le milieu de travail et, enfin, ceux liés au marché du travail. Ils sont mis en lien avec leur effet potentiel sur le revenu d'emploi. Outre ces facteurs, celui lié à l'« individu », qui fait référence entre autres au niveau d'études et aux qualifications, n'est pas pris en compte ici.

Les facteurs ayant trait aux caractéristiques des emplois portent sur le niveau de complexité et/ou de responsabilité de l'emploi, le statut d'emploi (permanent/temporaire), le lien d'emploi (salarié/travailleur autonome) et la durée du travail. Pour une même profession, le niveau de complexité et/ou de responsabilité est pris en compte dans la valeur de la rémunération et donc influence directement le revenu d'emploi. Les emplois temporaires de courte durée affectent à la baisse le revenu d'emploi. Le lien d'emploi peut également jouer sur le revenu d'emploi, notamment chez les travailleurs autonomes, dont le revenu peut fluctuer plus fortement que celui des travailleurs salariés. Le revenu d'emploi peut aussi varier de façon importante en fonction de la durée du travail effective, même entre les travailleurs ayant travaillé à temps plein toute l'année.

Les facteurs liés aux conditions de travail concernent les aspects psychologiques (demande psychologique, tension avec le public, etc.) et physiques du travail (nécessité de travailler debout, travail répétitif, etc.). Certaines professions présentent des conditions de travail plus difficiles que d'autres et peuvent être, en conséquence, mieux rémunérées. Mais cela n'est pas toujours le cas.

Le troisième groupe de facteurs concerne le milieu de travail et a trait à la couverture syndicale, à la taille d'établissement, au secteur d'appartenance (public/privé) et à l'industrie. La présence d'une couverture syndicale peut exercer un effet positif sur le revenu d'emploi grâce aux négociations collectives liées à la rémunération. Le secteur d'appartenance est un autre facteur qui joue sur le revenu d'emploi. Certains emplois ou professions sont ainsi mieux rémunérés dans le secteur public, tandis que d'autres le sont davantage dans le secteur privé. Par ailleurs, la taille de l'établissement est un facteur de premier plan, les plus grands établissements offrant généralement de meilleurs revenus d'emploi que les plus petits. Enfin, les industries n'offrent pas les mêmes rémunérations et, en conséquence, cela se répercute dans la situation comparative des professions.

Le dernier groupe de facteurs se rapporte au marché du travail. Plus particulièrement, il fait référence, d'une part, à la dynamique entre l'offre de travail (travailleurs) et la demande de travail (employeurs) et, d'autre part, au lieu géographique de l'emploi. Par exemple, plus une profession est en demande, plus elle est susceptible d'afficher un revenu plus élevé afin d'attirer la main-d'œuvre potentielle. Mais aussi, plus une profession a du mal à attirer la main-d'œuvre, plus l'effet à la hausse sur le revenu pourra se manifester. Cela peut d'ailleurs se produire dans le cas où le lieu de la profession exercée est très éloigné des grands centres urbains, obligeant le travailleur à se déplacer pour des périodes plus ou moins longues. De plus, pour une même profession, il peut exister des différences régionales importantes en matière de rémunération, ce qui joue sur les revenus d'emploi obtenus.

En somme, de multiples facteurs sont à prendre en compte dans les comparaisons de revenus d'emploi des différentes professions. Il n'en demeure pas moins que la concentration ou la ségrégation professionnelle est un facteur qui se superpose à ceux qui viennent d'être présentés, et celle-ci est une des principales causes de différenciation entre les sexes.

Facteurs susceptibles d'influencer le niveau du revenu d'emploi

Facteurs liés...			
Aux caractéristiques des emplois	Aux conditions de travail	Au milieu de travail	Au marché du travail
<ul style="list-style-type: none">• Niveau de complexité/responsabilité• Statut d'emploi• Lien d'emploi• Durée du travail• Durée de l'emploi	<ul style="list-style-type: none">• Psychologiques• Physiques	<ul style="list-style-type: none">• Couverture syndicale• Taille d'établissement• Secteur d'appartenance• Industrie	<ul style="list-style-type: none">• Offre de travail• Demande de travail• Lieu géographique

Revenu d'emploi dans les principales professions féminines et masculines au Québec en 2010

Regard particulier sur leur position relative

La comparaison du revenu d'emploi des principales professions féminines et masculines peut être également faite sous l'angle de leur position relative par rapport au revenu d'emploi moyen de l'ensemble des professions, qui s'établit à 50 000 \$ en 2010. Le tableau qui suit donne le revenu d'emploi moyen par profession et le ratio de ce revenu chez les femmes et chez les hommes. Quels sont les grands constats qui ressortent ?

Parmi les 25 principales professions féminines, cinq montrent un ratio supérieur à 100 %. Ces professions sont toutes de niveau de compétence A. Mise à part la profession de vérificatrices et comptables, celles-ci sont du domaine de la santé (infirmières autorisées) et de l'éducation (enseignantes dans les trois niveaux). En 2010, les infirmières autorisées et les infirmières psychiatriques autorisées ont un revenu d'emploi équivalant à 117 % de celui pour l'ensemble des professions (17 % supérieur). Du côté des hommes, huit professions obtiennent un ratio de leur revenu d'emploi supérieur à 100 %, allant de 120 % à 163 %. Les cinq premières positions reviennent donc aux professions masculines, avec celle de vérificateurs et comptables en tête (82 000 \$). Les hommes occupant cette profession ont eu un revenu d'emploi en 2010 supérieur de plus de 60 % au revenu d'emploi moyen. Contrairement à celles des femmes, les principales professions masculines ayant un ratio de leur revenu d'emploi supérieur à 100 % ne sont pas toutes de niveau de compétence A.

Par ailleurs, six des principales professions féminines ont un ratio inférieur à 50 %. La profession de coiffeuses et barbiers est celle qui obtient le plus faible score en matière de revenu en 2010 (16 000 \$; ratio de 33 %), par rapport au revenu moyen de l'ensemble des professions. La profession de caissières figure également parmi celles ayant les plus faibles revenus d'emploi (20 000 \$; ratio de 40 %). Chez les hommes, une seule profession montre un ratio inférieur à 50 %. Il s'agit des serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé. En 2010, les hommes occupant cette profession ont déclaré un revenu moyen d'emploi à temps plein de 24 000 \$.

Un regard plus particulier révèle que les éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance affichent un ratio de leur revenu d'emploi à temps plein de 51 %, avec un revenu de 26 000 \$, en 2010. Ce ratio est du même ordre que celui noté chez les vendeuses du commerce de détail, mais plus faible que celui des réceptionnistes (57 %). Par ailleurs, les éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance ont un revenu d'emploi ou un ratio similaire à celui des hommes occupant un emploi de cuisiniers ou de garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins, mais inférieur à celui des concierges et surintendants d'immeubles (68 %) ou encore à celui des manutentionnaires (72 %). De leur côté, les travailleuses des services sociaux et communautaires ont un ratio de 77 %, avec un revenu déclaré de 38 000 \$, en 2010. Celui-ci est un peu plus élevé que celui des adjointes administratives (ratio de 74 %).

Chez les hommes, les professions de conducteurs de camions de transport, de charpentiers-menuisiers de même que de mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus montrent un ratio de leur revenu d'emploi relativement du même ordre, soit d'environ 80 %. Enfin, la profession d'agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité affiche un ratio de 72 % de leur revenu d'emploi (36 000 \$). En comparaison, ce ratio se fixe à 59 % chez les aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires (29 000 \$).

Ces résultats révèlent donc des différences appréciables entre les principales professions féminines et masculines au chapitre de leur position relative sur le plan du revenu.

Revenu moyen d'emploi à temps plein des 25 principales professions féminines et masculines au Québec en 2010

	Niveau de compétence	Code CNP-2011	Revenu d'emploi moyen annuel ¹ k\$	Ratio (profession/ensemble) ² %
Ensemble des professions	50,1	100,0
Professions féminines				
1		O 0621	34,6	69,0
2		A 1111	56,3	112,4
3		A 4021	57,2	114,2
4		A 4031	54,5	108,7
5		A 4032	53,5	106,7
6		A-B 3012	58,8	117,3
7		B 1221	46,1	91,9
8		B 1241	37,0	73,7
9		B 1311	38,2	76,3
10		B 4212	38,3	76,5
11		B 4214	25,7	51,2
12		B 5254	27,5	54,9
13		B 6322	22,8	45,5
14		B 6341	16,4	32,7
15		C 1411	37,8	75,4
16		C 1414	28,3	56,5
17		C 1431	37,1	73,9
18		C 3413	29,4	58,6
19		C 6421	26,2	52,2
20		C 6513	22,1	44,1
21		C 6551	33,1	66,0
22		C 6552	37,9	75,7
23		D 6611	19,9	39,7
24		D 6711	20,8	41,4
25		D 6731	22,8	45,6
Professions masculines				
1		O 0621	51,7	103,1
2		O 0821	25,1	50,2
3		A 1111	81,9	163,4
4		A 2171	72,0	143,5
5		A 2174	60,7	121,1
6		A 4031	61,3	122,2
7		B 6322	25,8	51,5
8		B 7237	42,4	84,6
9		B 7271	41,2	82,1
10		B 7311	56,9	113,5
11		B 7321	39,1	78,0
12		C 1521	34,6	69,1
13		C 6411	60,2	120,0
14		C 6421	39,5	78,8
15		C 6541	36,2	72,3
16		C 6552	40,6	81,0
17		C 7452	36,3	72,3
18		C 7511	40,7	81,1
19		C 7514	33,1	66,1
20		C 7521	50,7	101,1
21		D 6622	25,6	51,1
22		D 6711	24,2	48,3
23		D 6731	30,5	60,9
24		D 6733	34,1	68,0
25		D 7611	36,9	73,7

.. Non applicable.

1. Il s'agit du revenu d'emploi annuel des personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année.

2. Le ratio correspond au revenu d'emploi moyen de la profession sur celui de l'ensemble des professions.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant eu un revenu d'emploi en 2010 au titre de salarié ou de travailleur autonome.

Note : Le revenu d'emploi est arrondi à la centaine près et est exprimé en milliers de dollars.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages* (2011), compilation spéciale, CRO0138513_CT.9, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Références bibliographiques

- ANKER, Richard (1998). *Gender and jobs: Sex segregation of occupations in the world*, International Labour Organization, 444 p.
- ARGOUARC'H, Julie, et Oana CALAVREZO (2013). « La répartition des hommes et des femmes par métiers, une baisse de la ségrégation depuis 30 ans », *Dares Analyses*, n° 079, 13 p.
- BEEMAN, Jennifer (2011). *La mixité au travail, un défi d'égalité*, Rapport de la stratégie nationale concertée : pour en finir avec la division sexuelle du travail, Centre d'intervention pour l'accès des femmes au travail, 111 p.
- BETTIO, Francesca, et Alina VERASHCHAGINA (2009). *Gender segregation in the labour market, root causes, implications and policy responses in the EU*, European Commission's Expert Group on Gender and Employment (EGGE), Luxembourg: Publications Office of the European Union, 111 p.
- CHARLES, Maria, et David B. GRUSKY (2004). *Occupational Ghettos: The Worldwide Segregation of Women and Men*, Stanford University Press, Redwood City, 400 p.
- DUNCAN, Otis Dudley, et Berverly DUNCAN (1955). « A methodological analysis of segregation indexes », *American Sociological Review*, vol. 20, n° 2, p. 210-217.
- FORTIN, Nicole M., et Michael HUBERMAN (2002). « Occupational Gender Segregation and Women's Wages in Canada: An Historical Perspective », *Canadian Public Policy / Analyse de politiques*, Supplement: Occupational Gender Segregation: Public Policies and Economic Forces, vol. 28, p. S11-S39.
- GAUTHIER, Hervé (2001). « Les professions », dans *Portrait social du Québec, données et analyses*, Édition 2001, chapitre 10, p. 245-265.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada: État des connaissances à l'intention des utilisateurs du Québec*, Note d'information, Québec, 13 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2009). *Annuaire québécois des statistiques du travail, portrait des principaux indicateurs des conditions et de la dynamique du travail*, vol. 5, n° 2, Québec, 246 p.
- RHEAULT, Sylvie, Marie-Ève TREMBLAY et Anne BAILLARGEON (2015). *Enquête nationale auprès des ménages de 2011: ses portées et limites*, Bilan de la consultation de l'Institut de la statistique du Québec auprès des ministères et organismes gouvernementaux du Québec, Québec, 50 p.
- ROSE, Ruth (2013). *Les femmes et le marché du travail au Québec: portrait statistique*, Comité consultatif Femmes en développement de la main-d'œuvre, 154 p.
- RUBERY, Jill, et Colette FAGAN (1995). « Gender Segregation in Societal Context Work », *Employment & Society*, vol. 9, p. 213-240.
- STATISTIQUE CANADA (2013a). *Guide de l'utilisateur de l'ENM, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, n° 99-001-X2011001 au catalogue, 25 p.
- STATISTIQUE CANADA (2013b). *Guide de référence sur le travail, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, n° 99-012-X2011007 au catalogue, 10 p.
- UPPAL, Sharanjit, et Sébastien LAROCHELLE-CÔTÉ (2014). « Évolution du profil professionnel des jeunes hommes et des jeunes femmes au Canada », *Regards sur la société canadienne*, n° 75-006-X au catalogue, 15 p.
- VINCENT, Carole (2013). *Pourquoi les femmes gagnent-elles moins que les hommes? Synthèse de connaissances tirées de microdonnées canadiennes*, Série Synthèses du RCCDR, 28 p.

Encart méthodologique

Source des données

Les données présentées dans cet article proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de Statistique Canada, réalisée en 2011 (voir Statistique Canada, 2013a, pour une description de l'enquête). Cette enquête, à participation volontaire, a remplacé le questionnaire complet (2B) obligatoire des recensements antérieurs (voir ISQ, 2013). Comme on s'y attendait, compte tenu du caractère facultatif de l'ENM, une diminution du taux de réponse a été observée comparativement aux recensements précédents. Au Québec, 71,9% des ménages ont répondu à l'enquête, comparativement à environ 94% dans le cas du questionnaire complet du recensement de 2006. Pour des raisons d'ordre méthodologique, qui résident principalement dans le fait que l'ENM est une enquête à participation volontaire, on ne peut pas tenir pour acquis que les données présentées dans le cadre de cette analyse sont directement comparables à celles des recensements de la population (avant 2011¹).

Les coefficients de variation (CV), ou des mesures équivalentes de la précision statistique, sont généralement fournis avec les estimations tirées de données d'enquête, afin de permettre le calcul d'intervalles de confiance ou la production de tests statistiques. Pour l'ENM, Statistique Canada a diffusé des coefficients de variation pour certaines données sélectionnées. L'agence indique que « des coefficients de variation plus élevés peuvent être observés lorsqu'il s'agit de plus petites géographies (...) ou pour des caractéristiques plus rares comme minorités visibles, immigrants ou chômeurs ». Toutefois, elle ne fournit aucun coefficient de variation ou autre mesure de précision dans les tableaux de données diffusés sur son site ou dans les tableaux fournis sur commande. Il n'est pas possible de savoir à quel point les données sont précises, ni d'établir s'il existe une différence statistiquement significative entre deux sous-groupes de la population pour une caractéristique donnée. C'est donc sur la base de la différence observée entre les estimations produites que l'analyse a été réalisée. On a cependant pris soin de choisir des domaines d'étude comportant des effectifs suffisamment importants pour s'assurer de la portée des conclusions tirées. Il n'en demeure pas moins que les cas d'estimations présentant une grande proximité exigent d'être interprétés avec circonspection puisqu'ils ne reflètent pas nécessairement une différence significative.

Dans le cadre de l'ENM, des traitements d'imputation ont été effectués dans le traitement des données. Cette procédure vise à remplacer les réponses incohérentes ou manquantes à partir d'enregistrements ayant des valeurs valides provenant de personnes de la même région ayant des caractéristiques semblables. Selon Statistique Canada (2013b : 8) : « L'analyse des données avant et après imputation n'a pas décelé de problèmes majeurs aux données sur le travail en raison de l'imputation ». Toutefois, l'organisme prend soin de mentionner que les taux d'imputation sur les données ayant trait au travail ont été deux fois plus élevés dans l'ENM que ceux obtenus pour les données sur le travail du recensement de 2006. Dans l'ENM, le taux d'imputation pour la question portant sur la profession est de 11,3% au Québec, comparativement à 15,3% en Ontario et à 13,6% pour l'ensemble du Canada. Les taux correspondants pour les questions sur le revenu ne sont pas disponibles. Par ailleurs, les taux de réponse à la question portant sur le total des salaires et traitements et du revenu d'un travail autonome (principales composantes du revenu d'emploi) dans l'ENM sont respectivement de 59,2% et 60,2% pour l'ensemble du Canada. En comparaison, les taux obtenus dans le recensement de 2006 étaient de 79,3% et 80,2%.

À titre d'indicateur de la qualité des données, Statistique Canada produit un taux global de non-réponse (TGN), qui combine les deux types de non-réponse, soit la non-réponse totale (à l'enquête) et la non-réponse partielle (aux questions). Dans le cadre de l'ENM, Statistique Canada a calculé un TGN pour chaque entité géographique. Celui du Québec est de 22,0%. Il n'y a toutefois pas d'indicateur de qualité équivalent pour les populations définies par d'autres caractéristiques que la géographie (par exemple, les professions ou les revenus).

Population visée, période de référence et définition des concepts

Cet article porte sur la population âgée de 15 ans et plus vivant dans un ménage privé ayant déclaré avoir travaillé en 2010 et avoir reçu un revenu à ce titre. La profession déclarée fait référence à l'emploi occupé par le répondant au moment de l'ENM (mai 2011) ou encore au dernier emploi occupé l'année qui précède celle de l'enquête.

Le revenu d'emploi correspond au revenu total reçu au cours de l'année civile 2010 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession, ou de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Les travailleurs à temps plein toute l'année correspondent aux personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé, à un emploi salarié ou à leur compte, de 49 à 52 semaines, surtout à plein temps (30 heures ou plus par semaine) en 2010. Les résultats présentés dans cet article qui traite du revenu d'emploi portent sur cette population.

1. À ce sujet, voir RHEAULT, TREMBLAY et BAILLARGEON, 2015.

Encart méthodologique (suite)

À partir de la méthode proposée par Duncan et Duncan (1955), l'indice de concentration professionnelle peut se définir de la façon suivante :

$$I = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^n |F_i - H_i|$$

où F_i et H_i représentent respectivement la proportion de femmes et la proportion d'hommes dans chacune des professions sur l'ensemble des effectifs féminins et masculins correspondants ($F_i = f_i/f$ et $M_i = m_i/m$). Exprimé sur la base d'un pourcentage, il donne le degré de concentration professionnelle pour un ensemble de professions données. Une valeur de 0 % indique une absence de concentration professionnelle (l'emploi est distribué de façon équivalente entre les femmes et les hommes dans les professions), tandis qu'une valeur de 100 % montre une concentration professionnelle complète (les femmes et les hommes se retrouvent dans des professions différentes).

Afin d'assurer la confidentialité, les données figurant dans les tableaux sont arrondies. En conséquence, le total n'égalé pas nécessairement la somme des parties. Dans l'analyse, les chiffres présentés sont arrondis au millier près. En conséquence, les résultats peuvent différer quelque peu de ceux présentés dans les tableaux.

Annexe 1 – Description sommaire des 25 principales professions féminines au Québec selon la *Classification nationale des professions (CNP-2011)*

Directrices – commerce de détail et de gros (0621)

Les directrices du commerce de détail et de gros, planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les activités des établissements qui vendent des produits ou des services au détail et en gros. Elles travaillent dans des commerces de détail ou de gros, ou elles peuvent être gérantes et propriétaires de leur propre magasin.

Vérificatrices et comptables (1111)

Les vérificatrices examinent et analysent les documents comptables et registres financiers de particuliers ou d'entreprises, afin d'assurer l'exactitude des documents en accord avec les principes comptables généralement reconnus. Les comptables planifient, organisent et administrent des systèmes de comptabilité pour des particuliers ou des entreprises. Les stagiaires des firmes de comptabilité sont incluses dans ce groupe. Les vérificatrices et les comptables sont employées par des firmes de comptabilité et de vérification des secteurs public et privé, ou elles peuvent être des travailleuses autonomes.

Agentes d'administration (1221)

Les agentes d'administration supervisent et mettent en oeuvre des procédures administratives, établissent l'ordre de priorité des tâches, font des analyses d'opérations administratives et coordonnent l'acquisition de services administratifs, tels que les locaux à bureaux, les fournitures et les services de sécurité. Elles travaillent dans les secteurs privé et public. Ce groupe de base comprend les agentes d'administration qui agissent en tant que superviseuses.

Adjointes administratives (1241)

Les adjointes administratives effectuent des tâches administratives pour épauler les gestionnaires et les professionnels. Elles travaillent dans les secteurs privé et public.

Techniciennes en comptabilité et teneuses de livres (1311)

Les techniciennes en comptabilité et les teneuses de livres gèrent des séries complètes de livres, tiennent les registres des comptes, vérifient les méthodes utilisées pour comptabiliser les opérations financières et fournissent des services de tenue de livres à des particuliers. Elles travaillent dans les secteurs privé et public ou elles peuvent être des travailleuses autonomes.

Employées de soutien de bureau générales (1411)

Les employées de soutien de bureau générales préparent de la correspondance, des rapports, des relevés et d'autres documents, se servent du matériel de bureau, répondent au téléphone, vérifient, enregistrent et traitent des formulaires et des documents tels que des contrats et des demandes, et effectuent diverses tâches générales de bureau conformément aux méthodes établies. Elles travaillent dans les bureaux des secteurs public et privé.

Réceptionnistes (1414)

Les réceptionnistes accueillent les personnes qui se présentent dans les bureaux, les centres hospitaliers et d'autres établissements, dirigent les visiteurs vers la personne ou le service approprié, répondent au téléphone et acheminent les appels téléphoniques, prennent les messages, fixent les rendez-vous et exécutent d'autres tâches de bureau. Elles travaillent dans des centres hospitaliers, des cabinets de médecins et de dentistes, et dans d'autres bureaux dans les secteurs public et privé. Les téléphonistes sont incluses dans ce groupe de base.

Annexe 1 – Description sommaire des 25 principales professions féminines au Québec selon la *Classification nationale des professions (CNP-2011)* (suite)

Commis à la comptabilité et personnel assimilé (1431)

Les commis à la comptabilité et le personnel assimilé calculent, préparent et traitent des factures, des comptes fournisseurs et des comptes clients, des budgets et d'autres registres financiers conformément aux procédures établies. Elles travaillent dans les secteurs privé et public.

Infirmières autorisées et infirmières psychiatriques autorisées (3012)

Ce groupe de base comprend les infirmières autorisées, les infirmières psychiatriques autorisées et les finissantes d'un programme en sciences infirmières qui ne sont pas encore autorisées (infirmières diplômées/bachelières). Elles dispensent des soins infirmiers aux patients, offrent des programmes d'éducation en soins de la santé et fournissent des services consultatifs concernant des questions relatives à l'exercice en sciences infirmières. Elles travaillent dans divers milieux, y compris les centres hospitaliers, les établissements de soins de santé, les établissements de soins prolongés, les centres de réadaptation, les cabinets de médecins, les cliniques, les organismes communautaires, les entreprises et les maisons privées, ou elles peuvent être des travailleuses autonomes.

Aides-infirmières, aides-soignantes et préposées aux bénéficiaires (3413)

Les aides-infirmières, les aides-soignantes et les préposées aux bénéficiaires aident le personnel infirmier et hospitalier ainsi que les médecins dans la prestation des soins de base aux patients. Elles travaillent dans des centres hospitaliers, des maisons de santé, des résidences-services pour personnes âgées et d'autres établissements de santé.

Enseignantes au niveau collégial et autres instructrices en formation professionnelle (4021)

Les enseignantes au niveau collégial et les autres instructrices en formation professionnelle de ce groupe enseignent les matières scolaires, les arts appliqués, les matières de formation professionnelle et les techniques dans des cégeps, des collèges communautaires, des collèges d'agriculture, des instituts techniques et professionnels, des écoles de langue et d'autres établissements de niveau collégial. Ce groupe de base comprend aussi les formatrices qui travaillent au sein d'établissements d'enseignement privés, d'entreprises, d'organismes communautaires et des gouvernements pour donner des cours internes de formation ou de perfectionnement. Les enseignantes au niveau collégial qui sont chefs de département sont compris dans ce groupe.

Enseignantes au niveau secondaire (4031)

Les enseignantes au niveau secondaire préparent et enseignent des matières de formation générale, technique, spécialisée ou professionnelle dans des établissements d'en-

seignement secondaire, publics ou privés. Les enseignantes au niveau secondaire qui occupent des postes de chef de département sont incluses dans ce groupe de base.

Enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire (4032)

Les enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire enseignent des matières de base telles que la lecture, l'orthographe et les mathématiques ou des matières spécialisées telles que le français ou l'anglais, langue seconde, dans des écoles primaires, publiques et privées.

Travailleuses des services sociaux et communautaires (4212)

Les travailleuses des services sociaux et communautaires administrent et mettent en oeuvre différents programmes d'assistance sociale et de services communautaires, et aident les clients à régler leurs problèmes personnels et sociaux. Elles travaillent pour des organismes gouvernementaux et de services sociaux, des organismes de soins de santé mentale, des foyers de groupe, des refuges, des centres d'aide aux toxicomanes, des conseils et commissions scolaires, des établissements correctionnels et d'autres établissements.

Éducatrices et aides-éducatrices de la petite enfance (4214)

Les éducatrices de la petite enfance planifient, organisent et mettent en oeuvre des programmes pour enfants âgés entre 0 et 12 ans. Les aides-éducatrices de la petite enfance s'occupent des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire et scolaire sous la direction des éducatrices de la petite enfance. Les éducatrices et les aides-éducatrices de la petite enfance font participer les enfants à des activités afin de stimuler leur développement intellectuel, physique et affectif en assurant leur sécurité et leur bien-être. Elles travaillent dans des centres de la petite enfance, des garderies, des maternelles, des organismes pour l'enfance en difficulté et dans d'autres milieux où des services d'éducation de la petite enfance sont fournis. Les superviseuses d'éducatrices et d'aides-éducatrices de la petite enfance sont comprises dans ce groupe de base.

Animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (5254)

Les animatrices et les responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique dirigent et forment des personnes et des groupes dans le cadre de programmes de sports, de loisirs, de conditionnement physique et d'athlétisme. Elles travaillent dans des centres communautaires, des club sportifs, des clubs de conditionnement physique, des centres de plein air, des centres de villégiature, des centres de loisirs, des établissements de soins de santé, des maisons de retraite, des établissements correctionnels, des ministères gouvernementaux, des entreprises privées, des associations touristiques et d'autres établissements semblables.

Annexe 1 – Description sommaire des 25 principales professions féminines au Québec selon la *Classification nationale des professions (CNP-2011)* (suite)

Cuisinières (6322)

Les cuisinières préparent et font cuire une grande variété d'aliments. Elles travaillent dans des restaurants, des hôtels, des centres hospitaliers et autres établissements de soins de santé, des services alimentaires centralisés, des établissements d'enseignement et autres établissements. Elles

travaillent aussi à bord de navires, dans des chantiers de construction et des camps de bûcherons. Les apprentis cuisinières sont incluses dans ce groupe de base.

Coiffeuses et barbières (6341)

Les coiffeuses et les barbières coupent les cheveux, font des mises en plis et offrent des services connexes. Elles travaillent dans des salons de coiffure, des salons de barbier, des écoles de formation professionnelle, des établissements de soins de santé, des théâtres et des studios de cinéma ou de télévision.

Vendeuses – commerce de détail (6421)

Les vendeuses – commerce de détail vendent ou louent une gamme de produits et de services techniques et non techniques directement aux consommateurs. Elles travaillent dans des magasins et d'autres établissements de vente au détail ainsi que dans des commerces de gros ouverts au public pour la vente au détail.

Serveuses d'aliments et de boissons (6513)

Les serveuses d'aliments et de boissons prennent les commandes des clients et les servent. Elles travaillent dans des restaurants, des hôtels, des bars, des tavernes, des clubs privés, des salles de banquet et dans des établissements similaires.

Représentantes au service à la clientèle - institutions financières (6551)

Les représentantes au service à la clientèle de ce groupe de base, traitent les transactions financières des clients et fournissent des renseignements au sujet des produits et des services bancaires connexes. Elles travaillent dans des banques, des sociétés de fiducie, des caisses populaires et des établissements financiers similaires.

Autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle (6552)

Les autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle répondent aux demandes de renseignements, donnent des informations au sujet des produits, des services et des politiques d'un établissement et four-

nissent des services à la clientèle tels que la réception des paiements et le traitement des demandes de service. Elles travaillent dans des établissements de vente au détail, des centres de contact, des compagnies d'assurance, de téléphone et des entreprises de services d'utilité publique et dans d'autres établissements des secteurs privé et public.

Caissières (6611)

Les caissières se servent de caisses enregistreuses, de lecteurs optiques des prix, d'ordinateurs et d'autre matériel pour consigner et recevoir les paiements de clients qui achètent des produits, des services ou des billets. Elles travaillent dans des magasins, des restaurants, des cinémas, des centres sportifs et récréatifs, des bureaux de change, des administrations publiques, des bureaux d'affaires et d'autres entreprises de services ainsi que des commerces de détail et de gros.

Serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé (6711)

Les serveuses au comptoir, les aides de cuisine, les aides de services alimentaires et les plongeuses sont incluses dans ce groupe de base. Les serveuses au comptoir et les préparatrices d'aliments préparent, font chauffer et complètent la cuisson d'aliments simples, et servent les aliments aux clients, au comptoir. Les aides de cuisine, les aides de services alimentaires et les plongeuses débarrassent les tables, nettoient les aires de travail de la cuisine, lavent la vaisselle et exécutent diverses tâches pour aider les employés chargés de préparer ou de servir les aliments et les boissons. Elles travaillent dans des restaurants, des cafés, des hôtels, des comptoirs de restauration rapide, des cafétérias, des centres hospitaliers et d'autres établissements.

Préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers (6731)

Les préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers nettoient les halls, les corridors, les bureaux et les chambres dans des hôtels, des motels, des centres de villégiature, des centres hospitaliers, des écoles, des immeubles de bureaux et d'autres immeubles, ainsi que des résidences privées. Elles sont employées par des hôtels, des motels, des centres de villégiature, des installations de loisirs, des centres hospitaliers et d'autres établissements, des entreprises de gestion d'immeubles, des entreprises privées de services de nettoyage et des particuliers.

Annexe 2 – Description sommaire des 25 principales professions masculines au Québec selon la *Classification nationale des professions (CNP-2011)*

Directeurs – commerce de détail et de gros (0621)

Les directeurs du commerce de détail et de gros, planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les activités des établissements qui vendent des produits ou des services au détail et en gros. Ils travaillent dans des commerces de détail ou de gros, ou ils peuvent être gérants et propriétaires de leur propre magasin.

Gestionnaires en agriculture (0821)

Les gestionnaires en agriculture planifient, organisent, dirigent, contrôlent et évaluent les activités et les travaux d'une exploitation agricole. Ils sont responsables de la culture et de la récolte des produits de la terre, de l'élevage du bétail, de la volaille et d'autres animaux, et de la commercialisation des produits de la ferme. Les gestionnaires dans ce groupe de base sont habituellement des exploitants propriétaires de leur propre établissement.

Vérificateurs et comptables (1111)

Les vérificateurs examinent et analysent les documents comptables et registres financiers de particuliers ou d'entreprises, afin d'assurer l'exactitude des documents en accord avec les principes comptables généralement reconnus. Les comptables planifient, organisent et administrent des systèmes de comptabilité pour des particuliers ou des entreprises. Les stagiaires des firmes de comptabilité sont inclus dans ce groupe. Les vérificateurs et les comptables sont employés par des firmes de comptabilité et de vérification des secteurs public et privé, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Expéditeurs et réceptionnaires (1521)

Les expéditeurs et les réceptionnaires expédient, reçoivent et enregistrent le roulement des pièces, des fournitures, de l'équipement et du stock de l'établissement. Ils travaillent dans le secteur public et dans des établissements de commerce de détail et de gros, des usines de fabrication et dans d'autres établissements commerciaux et industriels.

Analystes et consultants en informatique (2171)

Les analystes et les consultants en informatique analysent les besoins informatiques, conçoivent et implantent les systèmes informatiques, mettent en oeuvre les procédures et les lignes directrices, et élaborent des recommandations sur un large éventail de problèmes liés aux systèmes informatiques. Ils travaillent dans des firmes d'experts-conseils et dans les services des technologies de l'information des secteurs privé et public, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Programmeurs et développeurs en médias interactifs (2174)

Les programmeurs écrivent, modifient, intègrent et mettent à l'essai le code informatique pour des applications logicielles sur micro-ordinateurs ou gros ordinateurs, des applications

de traitement de données, des logiciels de systèmes d'exploitation et des logiciels de communication. Les développeurs en médias interactifs écrivent, modifient, intègrent et mettent à l'essai le code informatique pour des applications Internet, des didacticiels, des jeux pour ordinateurs, des films, des vidéos et d'autres médias interactifs. Ils travaillent dans des sociétés de développement de logiciels pour ordinateurs, des firmes d'experts-conseils en technologies de l'information ou dans les services informatiques des secteurs privé et public.

Enseignants au niveau secondaire (4031)

Les enseignants au niveau secondaire préparent et enseignent des matières de formation générale, technique, spécialisée ou professionnel dans des établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés. Les enseignants au niveau secondaire qui occupent des postes de chef de département sont inclus dans ce groupe de base.

Cuisiniers (6322)

Les cuisiniers préparent et font cuire une grande variété d'aliments. Ils travaillent dans des restaurants, des hôtels, des centres hospitaliers et autres établissements de soins de santé, des services alimentaires centralisés, des établissements d'enseignement et autres établissements. Ils travaillent aussi à bord de navires, dans des chantiers de construction et des camps de bûcherons. Les apprentis cuisiniers sont inclus dans ce groupe de base.

Représentants des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique) (6411)

Les représentants des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique) vendent des biens et des services non techniques à des détaillants, grossistes, et établissements commerciaux, industriels ou spécialisés, ainsi qu'à d'autres clients au Canada et à l'étranger. Ils travaillent pour des établissements pourvoyeurs de services et de produits tels que dans les secteurs des produits du pétrole, des produits alimentaires et des boissons, du tabac, des vêtements et de mercerie, des véhicules à moteur et des pièces, de l'hôtellerie, des services aux entreprises et des transports. Les commissaires-priseurs sont inclus dans ce groupe. Les représentants des ventes – commerce de gros (non-techniques) qui occupent des postes de supervision sont aussi compris dans ce groupe.

Vendeurs – commerce de détail (6421)

Les vendeurs – commerce de détail vendent ou louent une gamme de produits et de services techniques et non techniques directement aux consommateurs. Ils travaillent dans des magasins et d'autres établissements de vente au détail ainsi que dans des commerces de gros ouverts au public pour la vente au détail.

Annexe 2 – Description sommaire des 25 principales professions masculines au Québec selon la *Classification nationale des professions (CNP-2011)* (suite)

Agents de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité (6541)

Les gardiens de sécurité et le personnel assimilé appliquent des mesures de sécurité et surveillent les propriétés afin de prévenir le vol, le vandalisme et le feu, contrôlent l'accès aux établissements, maintiennent l'ordre et font respecter les règlements à l'occasion d'événements publics et dans les établissements, mènent des enquêtes privées pour des clients ou des employeurs, et fournissent d'autres services de protection non classés ailleurs. Ils travaillent dans des sociétés de sécurité publiques ou privées, des complexes résidentiels, des institutions éducatives, culturelles, financières et de santé, des établissements de vente au détail, des entreprises et l'industrie, des entreprises de services d'enquêtes, des installations de transport et des organisations des secteurs privé et public, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle (6552)

Les autres préposés aux services d'information et aux services à la clientèle répondent aux demandes de renseignements, donnent des informations au sujet des produits, des services et des politiques d'un établissement et fournissent des services à la clientèle tels que la réception des paiements et le traitement des demandes de service. Ils travaillent dans des établissements de vente au détail, des centres de contact, des compagnies d'assurance, de téléphone et des entreprises de services d'utilité publique et dans d'autres établissements des secteurs privé et public.

Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins (6622)

Les commis d'épicerie et les autres garnisseurs de tablettes – commerce de détail emballent les achats des clients, apposent des prix sur les produits, garnissent les étagères et remplissent des commandes postales et téléphoniques. Ils sont employés dans des commerces de détail, tels que des épiceries, des quincailleries et des grands magasins, et des entrepôts de vente.

Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé (6711)

Les serveurs au comptoir, les aides de cuisine, les aides de services alimentaires et les plongeurs sont inclus dans ce groupe de base. Les serveurs au comptoir et les préparateurs d'aliments préparent, font chauffer et complètent la cuisson d'aliments simples, et servent les aliments aux clients, au comptoir. Les aides de cuisine, les aides de services alimentaires et les plongeurs débarrassent les tables, nettoient les aires de travail de la cuisine, lavent la vaisselle et exécutent diverses tâches pour aider les employés chargés de préparer ou de servir les aliments et les boissons.

Ils travaillent dans des restaurants, des cafés, des hôtels, des comptoirs de restauration rapide, des cafétérias, des centres hospitaliers et d'autres établissements.

Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers (6731)

Les préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers nettoient les halls, les corridors, les bureaux et les chambres dans des hôtels, des motels, des centres de villégiature, des centres hospitaliers, des écoles, des immeubles de bureaux et d'autres immeubles, ainsi que des résidences privées. Ils sont employés par des hôtels, des motels, des centres de villégiature, des installations de loisirs, des centres hospitaliers et d'autres établissements, des entreprises de gestion d'immeubles, des entreprises privées de services de nettoyage et des particuliers.

Concierges et surintendants d'immeubles (6733)

Les concierges et surintendants d'immeubles nettoient et entretiennent l'intérieur et l'extérieur des édifices commerciaux, des établissements et des immeubles d'habitation, ainsi que les terrains environnants. Les surintendants d'immeubles employés par des grandes organisations sont responsables du fonctionnement des édifices et peuvent également superviser d'autres employés. Ils travaillent pour des compagnies de gestion d'immeubles de bureaux et d'appartements, des sociétés d'immeuble en copropriété, des établissements d'enseignement, des établissements de santé, des installations de loisirs, des centres commerciaux, des institutions religieuses, des établissements industriels et d'autres établissements.

Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (7237)

Les soudeurs utilisent de l'équipement pour souder les métaux ferreux ou non ferreux. Ce groupe de base inclut aussi les opérateurs de machines à souder et à braser à commandes réglables. Ils travaillent dans des entreprises qui fabriquent des éléments de charpente en acier et en tôle, des chaudières, de la machinerie lourde, des avions et des bateaux et d'autres produits métalliques ainsi que pour des entrepreneurs en soudure et dans des ateliers de soudure, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Charpentiers-menuisiers (7271)

Les charpentiers-menuisiers construisent, érigent, installent, entretiennent et réparent des ouvrages de charpente en bois, en aggloméré, en acier léger ou d'autres matériaux. Ils travaillent pour des compagnies de construction, des entrepreneurs en charpenterie et des services d'entretien d'usine, des entreprises ou d'autres établissements, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes.

Annexe 2 – Description sommaire des 25 principales professions masculines au Québec selon la *Classification nationale des professions (CNP-2011)* (suite)

Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels (7311)

Les mécaniciens de chantier et les mécaniciens industriels installent, entretiennent, dépannent, remettent en état et réparent de la machinerie industrielle fixe ainsi que du matériel mécanique. Ce groupe de base comprend les mécaniciens et monteurs de machines dans l'industrie du textile. Les mécaniciens de chantier travaillent pour des entrepreneurs de chantier. Les mécaniciens industriels travaillent dans des usines de transformation, des entreprises de services publics et divers autres établissements industriels.

Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (7321)

Les mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus inspectent, établissent un diagnostic pour localiser les défauts, réparent et entretiennent les systèmes et éléments mécaniques, électriques et électroniques des véhicules automobiles, des autobus, des camions légers et des camions lourds de transport routier. Ils travaillent pour des concessionnaires d'automobiles, des garages, des représentants de commerce en poids lourds et en remorques, des centres d'entretiens et des stations-service, des garages spécialisés, des sociétés de transport et des commerces ayant des ateliers d'entretien et de réparation d'automobiles. Ce groupe de base comprend aussi les réparateurs de véhicules automobiles qui effectuent les principales réparations et remplacent les pièces des éléments mécaniques de véhicules automobiles nouvellement assemblés. Ils travaillent dans des usines de fabrication de véhicules automobiles.

Manutentionnaires (7452)

Ce groupe de base comprend les travailleurs qui manipulent, déplacent, chargent et déchargent des matériaux à la main ou à l'aide de divers appareils de manutention. Ils travaillent dans des entreprises de transport et d'entreposage et des compagnies de déménagement ainsi que dans une gamme variée d'usines de fabrication et de traitement et dans des entrepôts de commerce de détail et de gros.

Conducteurs de camions de transport (7511)

Les conducteurs de camions de transport conduisent des camions lourds pour le transport de marchandises ou de matériaux sur des routes urbaines, interurbaines, provinciales

ou internationales. Ils travaillent pour des entreprises de transport, de fabrication, de distribution et de déménagement, et pour des agences de services d'emploi en camionnage. Ils peuvent également être des travailleurs autonomes. Les conducteurs de camions à usage déterminé et de tracteurs de manœuvre qui déplacent les remorques entre les quais de chargement et les cours de transit sont aussi inclus dans ce groupe de base.

Chauffeurs-livreurs – services de livraison et de messagerie (7514)

Les chauffeurs-livreurs – services de livraison et de messagerie conduisent des automobiles, des fourgonnettes et des camions légers afin de ramasser et de livrer divers produits. Ils travaillent pour des laiteries, des pharmacies, des distributeurs de journaux, des établissements de restauration rapide, des entreprises de nettoyage à sec, des cantines roulantes, des services de messagerie et dans plusieurs autres établissements, ou ils peuvent être travailleurs autonomes.

Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues) (7521)

Les conducteurs d'équipement lourd manœuvrent des engins de chantier servant à la construction et à l'entretien des routes, ponts, aéroports, gazoducs, oléoducs, tunnels, bâtiments et autres ouvrages, aux travaux d'exploitation de mines à ciel ouvert et de carrières et à des travaux de manutention de matériaux. Ils travaillent dans des entreprises de construction, des services de travaux publics, des compagnies d'exploitation de pipelines, des compagnies forestières, des compagnies de manutention de cargaisons et autres compagnies ainsi que pour des entrepreneurs d'équipement lourd.

Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction (7611)

Les aides de soutien des métiers et les manœuvres en construction aident les ouvriers qualifiés et accomplissent des tâches de manœuvres dans des chantiers de construction, des carrières et des mines à ciel ouvert. Ils travaillent dans des entreprises de construction, pour des entrepreneurs en construction ou des exploitants de carrières ou de mines à ciel ouvert.

À PARAÎTRE



Construction d'un indicateur synthétique de la qualité de l'emploi au Québec : résultats méthodologiques et empiriques

Par Luc Cloutier-Villeneuve

L'Institut de la statistique du Québec diffusera prochainement le rapport *Construction d'un indicateur synthétique de la qualité de l'emploi au Québec : résultats méthodologiques et empiriques*.

La question de la qualité de l'emploi demeure toujours d'actualité et celle-ci doit être prise en compte dans l'analyse du marché du travail. Plus particulièrement, le concept de qualité de l'emploi est de nature multidimensionnelle et exige en retour d'avoir une mesure aussi multidimensionnelle. Dans ce rapport, une large partie est dévolue à la mesure de la qualité de l'emploi basée sur 9 dimensions et 29 indicateurs. Ainsi, on y présente une démarche détaillée visant la création d'un indicateur synthétique qui s'inspire des recommandations de l'OCDE en la matière, mais aussi qui tient compte des travaux les plus à jour sur la qualité de l'emploi.

Partant de ces développements méthodologiques, cette publication rend compte aussi des principaux déterminants de la qualité de l'emploi à partir d'une analyse de régression linéaire multiple. Ces déterminants touchent à la fois aux caractéristiques des travailleurs, de l'emploi, du travail et du milieu de travail. Ils montrent, de façon générale, qu'une qualité de l'emploi supérieure n'est pas spécifiquement l'apanage d'un groupe en particulier, tout comme une moindre qualité de l'emploi.



La répartition des employés réguliers à temps plein – Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Par Nathalie Mongeau

L'Institut de la statistique du Québec publiera prochainement le document *La répartition des employés réguliers à temps plein*. Ce document trace, à partir des données de la collecte 2014 de l'Enquête sur la rémunération globale (ERG), un portrait de la répartition des employés réguliers à temps plein dans les entreprises québécoises de 200 employés. La répartition est présentée selon les groupes de compétence et les domaines d'activité de la *Classification nationale des professions* (CNP), et ce, pour diverses ventilations (secteurs, taille des entreprises, syndicalisation). Une analyse de la répartition de l'effectif selon le groupe de compétence et le genre est également incluse.

Ces deux rapports seront disponibles sur le site Web de l'Institut.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

Ont collaboré à la réalisation : Nicole Descroisselles et Micheline Lampron (pigiste), révision linguistique
Gabrielle Tardif, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Julie Rabemananjara,
Coordonnatrice des statistiques du travail
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6217)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : publication.dstr@stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4^e trimestre 2015
ISSN 1715-6394 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2000

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation
personnelle est interdite sans l'autorisation
du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm